



Société Martiniquaise des Eaux

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2011
Service Assainissement



Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique



SOMMAIRE

1. ETAT DU SERVICE	4
1.1.1. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON.....	4
1.1.2. NOMBRE D'USAGERS.....	4
1.1.3. USAGERS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
1.2. COLLECTE ET TRANSPORT DES EFFLUENTS	7
1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES	7
1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	7
1.2.2.1. Réseau de collecte du Bourg Lamentin	7
1.2.2.2. Réseau du secteur ACAJOU	12
1.2.2.3. Réseau de Long Pré	16
1.2.2.4. Réseau de Pelletier	17
1.2.2.5. Réseau de Roche Carrée.....	19
1.3. TRAITEMENTS DES EAUX USEES	20
1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES	20
1.3.2. INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	21
1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées de Gaigneron.....	21
1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées d'Acajou	24
1.3.2.3. Station de traitement d'eaux usées Long Pré	25
1.3.2.4. Station d'épuration de Pelletier	26
1.3.2.5. Station d'épuration de Roche Carré	26
1.3.2.6. Station de traitement d'eaux usées du club Nautique.....	27
1.3.2.7. Station de traitement d'eaux usées de Sarrault.....	27
2. ACTIVITE DU SERVICE.....	28
2.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	28
2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME	28
2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL	29
2.1.3. ORGANISATION INTERNE.....	29
2.1.4. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)	31
2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)	31
2.2. LA DEMARCHE SECURITE	31
2.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE	31
2.2.2. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES	32
2.2.3. DOCUMENT UNIQUE	32
2.3. LA QUALITE DE SERVICE	33
2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME.....	33
LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS	34
2.3.2. LE SERVICE CLIENT	35
2.4. LA COMMUNICATION EXTERNE	38
2.5. LES FAITS MARQUANTS 2011	39
2.6. INDICATEURS FINANCIERS	41
2.6.1. TARIFS	41
2.6.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3).....	42
2.6.3. ASSIETTE DE FACTURATION :	42
2.6.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES (JMM)	43
2.7. FONCTIONNEMENT DU RESEAU	44
2.7.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX.....	44
2.7.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT	44

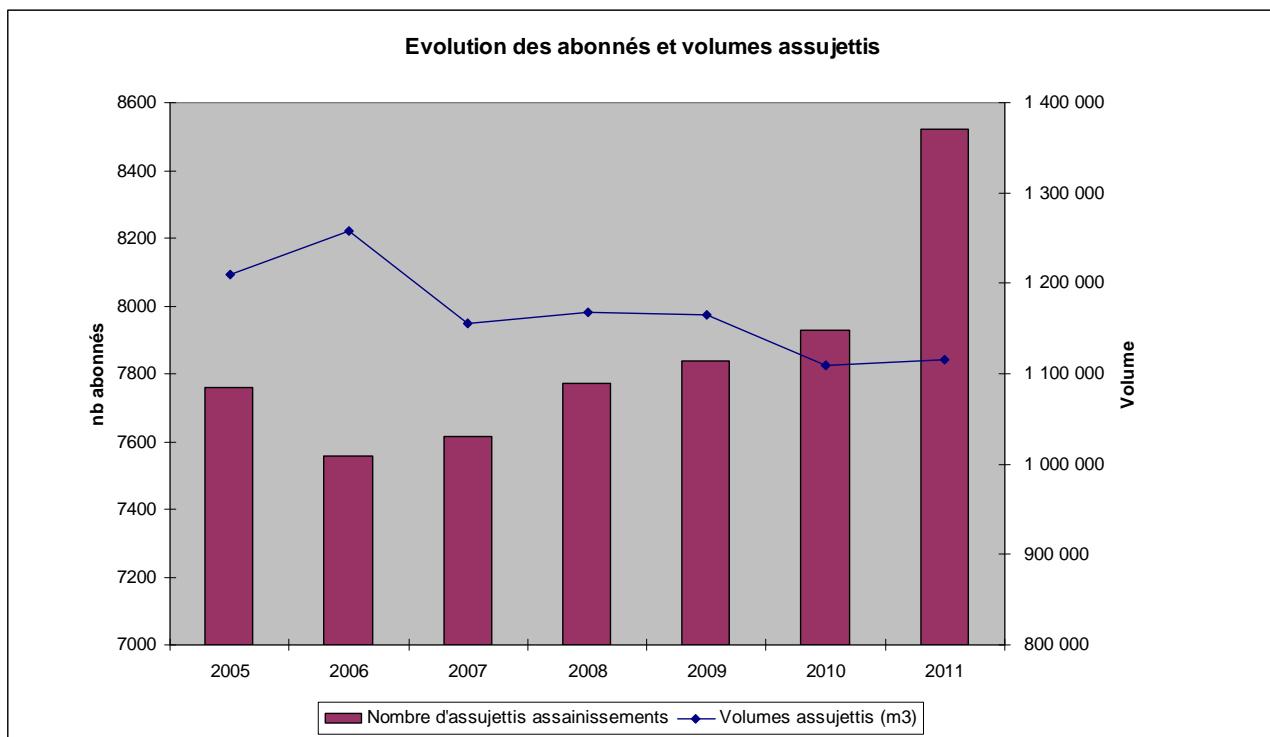
2.8. FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION	46
2.8.1. FONCTIONNEMENT DES STATIONS	46
2.8.3. TAUX DE CHARGE DES STATIONS	52
2.8.4. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS.....	53
2.8.5. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	55
2.9. INDICATEURS TECHNIQUES	58
2.10. RENOUVELLEMENT	61
2.10.1. BRANCHEMENTS RENOUVELES	61
2.10.2. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE :.....	61
2.10.3. RENOUVELLEMENT RESEAU :	61
2.11. FOND CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT (FCI)	61
2.12. AUTRES TRAVAUX.....	63
2.12.1. BRANCHEMENTS NEUFS.....	63
2.12.2. INSPECTION CAMERA	63
2.12.3. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS	64
2.12.4. ORIENTATION POUR L'AVENIR.....	64
3. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE.....	66
3.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS SUR LE RESEAU DE COLLECTE ET DE TRANSFERT	66
3.1.1. RESEAU DE COLLECTE	66
3.1.2. RESEAU DE TRANSFERT	68
3.2. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS SUR LES OUVRAGES DE TRAITEMENT.....	69
3.3. EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION	71
3.4. LE DEVENIR DES BOUES DE STATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES.....	73
3.5. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	75
ANNEXES.....	79

1. ETAT DU SERVICE

1.1. Données sur les raccordés

1.1.1. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON

Le nombre d'abonnés s'acquittant de la redevance d'assainissement s'établit en 2011 à **8 520** pour un volume consommé de **1 115 313 m³**.



1.1.2. NOMBRE D'USAGERS

Le nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif s'élève au 31/12/2011 à **8 520** abonnés. Le tableau ci-dessous présente l'historique sur les 6 derniers exercices :

	2007	2008	2009	2010	2011
LAMENTIN					
Nombre d'assujettis assainissements	7615	7773	7839	7 928	8 520
Volumes assujettis (m ³)	1 155 329	1 168 564	1 165 547	1 109 588	1 115 313

1.1.3. USAGERS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

On note une baisse de la consommation moyenne annuelle des abonnées domestiques de 14 points alors que les volumes prélevés annuellement par les gros consommateurs (consommation supérieur à 6000m³/an) sont eux en hausse. On note +33% de consommation des gros consommateurs raccordés.

	2010	2011
Consommation totale	1 109 588 m ³	1 115 313 m ³
Gros consommateurs (> 6000 m ³)	218 323 m ³	290 589 m ³
Consommation "domestique"	891 265m ³	824 724 m ³
Nombre d'abonnés "domestiques" assujettis	7911	8 497
Consommation moyenne par abonné "domestique" assujettis	113 m ³ /an	97 m ³ /an
Nombre de clients pour l'eau potable	17 057	17 938

Les gros consommateurs (plus de 6000 m³ par an) assujettis à la redevance assainissement sont au nombre de 15 :

Etablissements	Consommation annuelle (m ³)	
	2010	2011
Logements collectifs		
H.L.M. Ozanam - Acajou NORD	9 800	9 071
H.L.M. Ozanam - Acajou Sud	18 293	16 116
SMHLM Trois Z'EPI	8 052	7 663
BR Immobilier	--	23 500
Etablissements publics non communaux		
Maison de retraite – Place d'Armes	7 020	6 006
Gendarmerie Nationale – Place d'Armes	8 256	7 986
Aérogare de l'aéroport du Lamentin (3 branchements)	19 718	32 154
Centre Hospitalier du Lamentin	44 108	27 774
Lycée Acajou 2	9 358	6 428
Synd. Inter Hospitalier	--	28 661

Etablissements privés et industriels		
Centre commercial de Place d'Armes (2 branchements)	8019	8 349
COMIA – Place d'Armes	7 329	7 311
Abattoir départemental	--	1669
SERVAIR – Aéroport	7 912	7 623
SDC Valinaris	--	8 836
SMPA Gérant Hubert AUBERY	--	9 839
SOCODIS	--	29 408
Etablissement municipal		
Ville du Lamentin	--	7 078
Office des sports (2 branchements)	6 954	16 524
T O T A L	218 323	162 428

1.2. Collecte et transport des effluents

1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des équipements de collecte et de transfert des effluents présent sur le périmètre Lamentin

Réseau du Lamentin	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Réseau gravitaire (m)	54 642	54 642	55 314	56 072	53 925*	53 925*
Canalisation de refoulement (m)	11 533	11 533	12 011	12 781	12 781	12 781
Nombre de postes (u)	22	22	23	24	24	24
Nombre de pompes (u)	44	44	46	49	49	49
Puissance totale installée PR (kW)	337	337	349	349	380.2**	380.2**

*Hors réseau Privé. **Mise à jour avec renouvellement

1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

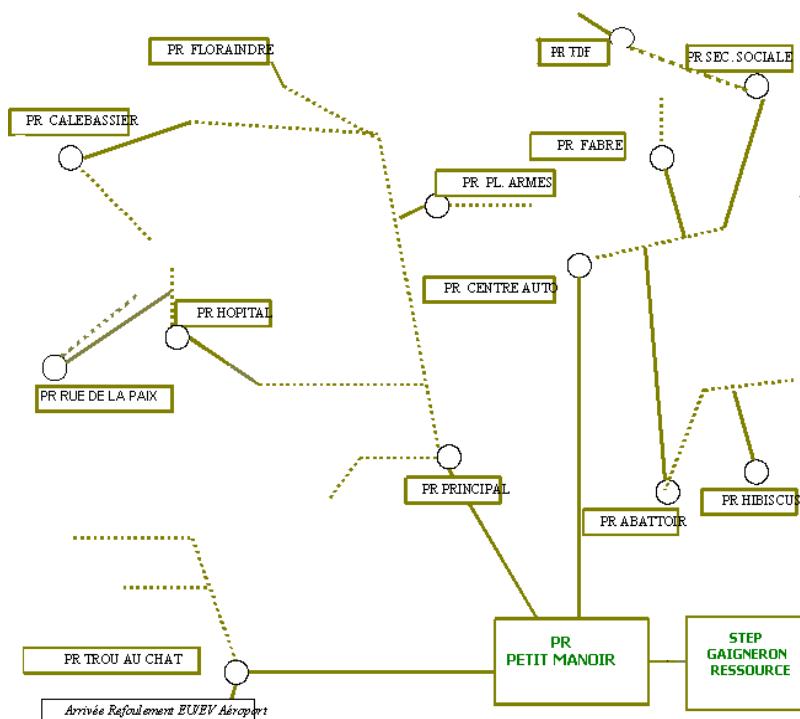
1.2.2.1. Réseau de collecte du Bourg Lamentin

Le poste de Petit Manoir, construit dans l'enceinte de l'ancienne station de traitement, collecte l'ensemble des effluents du Bourg et les refoule vers la station de Gaigneron-Ressource, située sur le domaine de l'habitation Gaigneron au Sud de la ville.

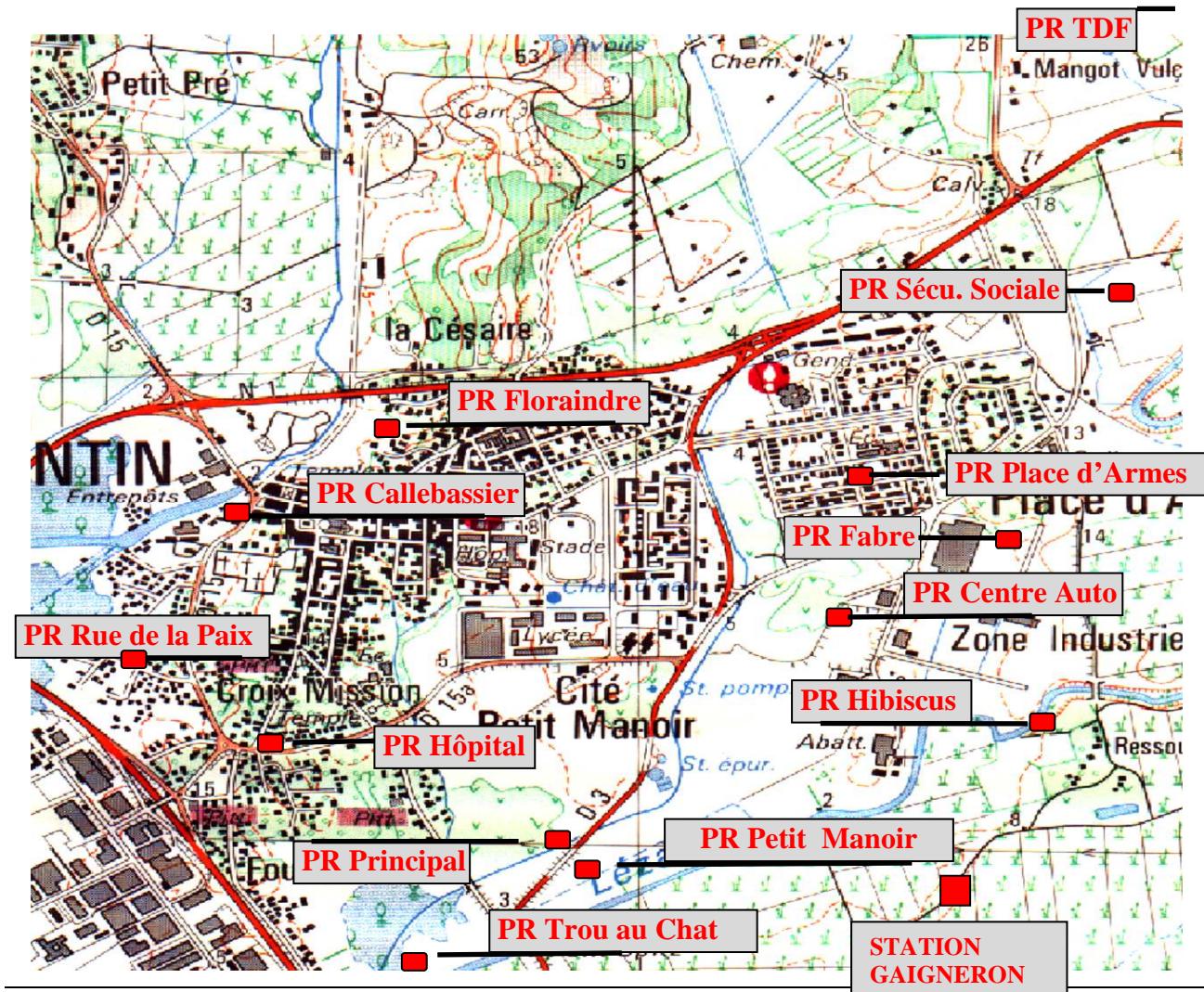
On distingue quatre sous-bassins de collecte principaux, à l'exutoire de chacun desquels se trouve un poste de refoulement :

- la quasi totalité des zones situées à l'Ouest du canal Mamin ainsi qu'une partie du quartier Place d'Armes sont desservies par le réseau du poste Principal ;
- le réseau du poste Centre Auto collecte la plus grande partie du quartier Place d'Armes et en particulier les zones d'activités ;
- le poste Trou au Chat récupère les eaux usées d'une partie du quartier qui lui est adjacent ainsi que les effluents refoulés depuis la zone aéroportuaire (réseau appartenant à la CCIM) ;
- enfin le poste « TDF » collectera les eaux usées de l'hôpital Mangot Vulcin et des futurs bâtiments qui seront construit aux alentours et les transférera dans le poste Sécurité Sociale.

Schéma d'ensemble



Localisation des postes de refoulement



Inventaire réseau de collecte et transfert

Le tableau ci-dessous présente le linéaire de réseau de collecte par type de réseau et diamètre :

Linéaire des réseaux (ml)	Réceptionné en 2011			Inventaire au 31 décembre 2011		
	Gravitaire	Refoulement	Regards	Gravitaire	Refoulement	Regards
Poste Petit Manoir						
Diamètre 500 refoulement	-	-	-	-	1 090	-
Total	-	-	-	-	1 090	-
Poste Principal						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 690	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	3 510	-	-
Diamètre 250 gravitaire	-	-	-	1 050	-	-
Diamètre 300 gravitaire	-	-	-	550	-	-
Diamètre 250 refoulement	-	-	-	-	200	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	160
Total	-	-	-	6 800	200	160
Poste Hôpital						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 230	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 760	-	-
Diamètre 160 refoulement	-	-	-	-	430	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	96
Total	-	-	-	2 990	430	96
Poste Calebassier						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 480	-	-
Diamètre 160 refoulement	-	-	-	-	540	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	47
Total	-	-	-	1 480	540	47
Poste Floraindre						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	750	-	-
Diamètre 200 refoulement	-	-	-	-	400	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	25
Total	-	-	-	750	400	25
Poste Place d'Armes						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	50	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	2 140	-	-
Diamètre 200 refoulement	-	-	-	-	150	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	52
Total	-	-	-	2 190	150	52
Poste Rue de la Paix						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	175	-	-
Diamètre 63 refoulement	-	-	-	-	250	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	7
Total	-	-	-	175	250	7
Poste Centre Auto						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 020	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 020	-	-
Diamètre 250 gravitaire	-	-	-	400	-	-
Diamètre 200/300 refoulement	-	-	-	-	600	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	69
Total				2 440	600	69
Poste Sécurité Sociale						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	600	-	-
Diamètre 150 refoulement	-	-	-	-	400	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	13
Total	-	-	-	600	400	13
Poste TDF						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	760	-	-

Diamètre 160 refoulement	-	-	-	-	430	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	18
Total	-	-	-	760	430	18
Poste Fabre						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	300	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	920	-	-
Diamètre 2 x 90 refoulement	-	-	-	-	40	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	30
Total	-	-	-	1 220	40	30
Poste Abattoir						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	770	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	2 830	-	-
Diamètre 200 refoulement	-	-	-	-	520	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	84
Total	-	-	-	3 600	520	84
Poste Hibiscus						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	450	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	390	-	-
Diamètre 90 refoulement	-	-	-	-	300	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	26
Total	-	-	-	840	300	26
Poste Trou au chat						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	40	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	2 110	-	-
Diamètre 140 refoulement	-	-	-	-	730	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	63
Total	-	-	-	2 150	730	63
Rejet STEP						
Diamètre 600 gravitaire (rejet STEP)	-	-	-	670	-	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	18
Total	-	-	-	670	-	18
TOTAL GENERAL	-	-	-	26 665	6 080	708

A noter l'existence de réseau de réseau privé raccordés au réseau public

- **Résidence SIMAR “les Roseaux”**

Le système de collecte, qui comprend environ 1100 m de collecteurs et un poste de refoulement est exploité par la SIMAR.

Inventaire poste de refoulement :

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des postes de refoulement existant:

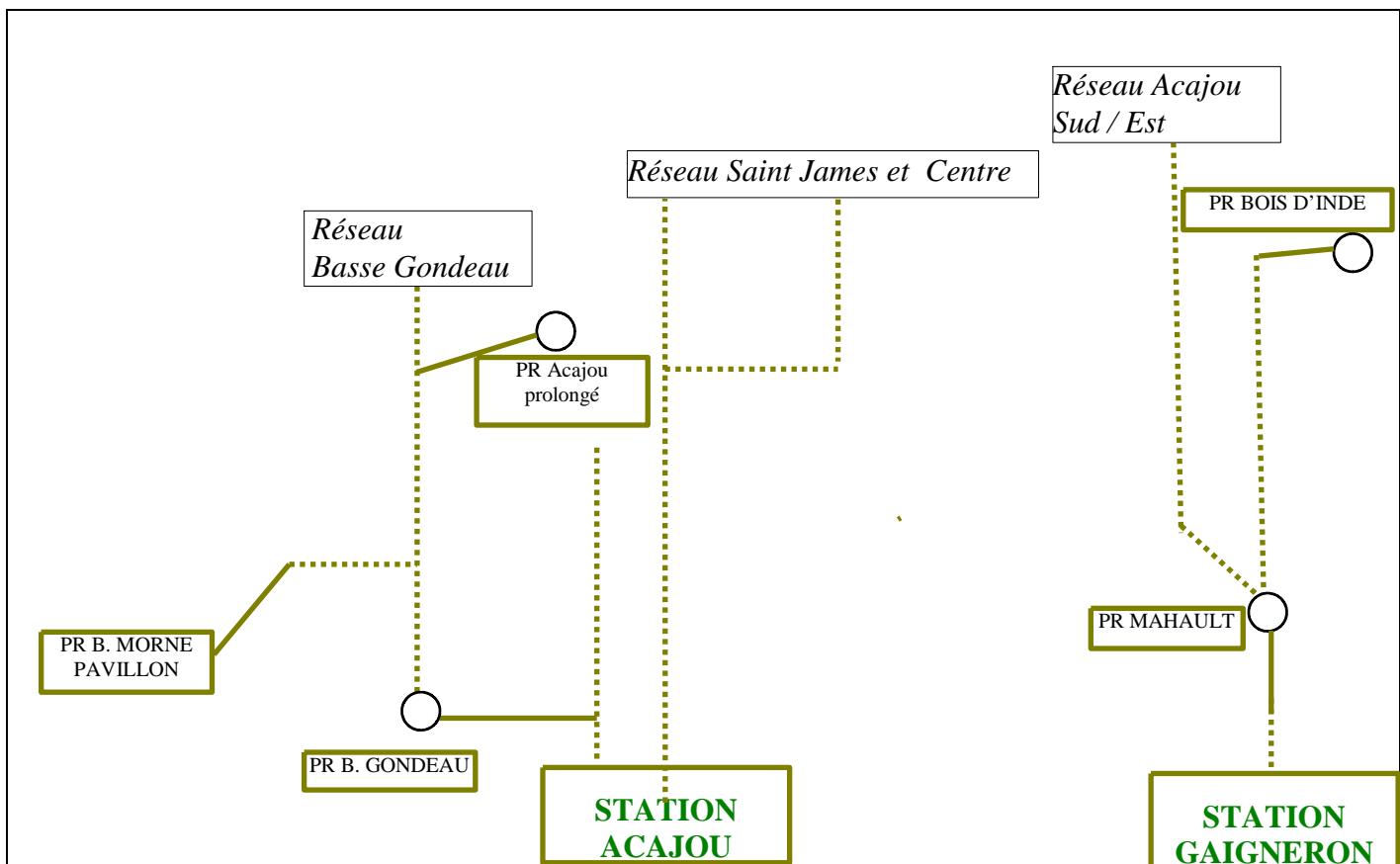
EQUIPEMENTS	TYPE	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit (m ³ /h)	Date installation
Poste Petit Manoir		90			
Pompe 1	Flygt CP 3201 HT 456	30	26	Q variable 280 max	2002
Pompe 2	Flygt CP 3201 HT 456	30	26	280 max	2002
Pompe 3	Flygt CP 3201 HT 456	30	26	280 max	2002
Poste Principal		9,4			
Pompe 1	Flygt NP 3127 MT 438	4,7	8	59	2010
Pompe 2	Flygt NP 3127 MT 438	4,7	8	59	2010
Poste Hôpital		31,6			
Pompe 1	Flygt CP 3152 HT452	15,8	22	65	2005
Pompe 2	Flygt CP 3152 HT452	15,8	22	84	2005
Poste Calebassier		12			
Pompe 1	Flygt CP 3127 HT 480	6	21	40	2009
Pompe 2	Flygt CP 3127 HT 480	6	21	40	2010
Poste Floraindre		8,8			
Pompe 1	Flygt CP 3102 Grinder	4,4	12	13	2009
Pompe 2	Flygt CP 3102 Grinder	4,4	12	15	2009
Poste Place d'Armes		11.8			
Pompe 1	Flygt NP 3127 MT 437	5.9	10	35	2010
Pompe 2	Flygt NP 3127 MT 437	5.9	10	35	2010
Poste Rue de la Paix		4,8			
Pompe 1	Flygt MP 3068.171	2,4	22	13	2006
Pompe 2	Flygt MP 3068.171	2,4	22	13	2006
Poste Centre Auto		11,8			
Pompe 1	Flygt CP 3127 MT 481	5,9	11	80	2008
Pompe 2	Flygt CP 3127 MT 481	5,9	11	80	2008
Poste Sécurité sociale		11,4			
Pompe 1	Flygt NP 3127 HT 488	5,7	5	40	2005
Pompe 2	Flygt NP 3127 HT 488	5,7	5	58	2005
Poste Fabre		4			
Pompe 1	Flygt CP 3085 MT 432	2	6	45	2004
Pompe 2	Flygt CP 3085 MT 432	2	6	45	2004
Poste Abattoir		6,2			
Pompe 1	Flygt CP 3102 MT 435	3,1	7	62	2010
Pompe 2	Flygt CP 3102 MT 435	3,1	7	62	2010
Poste Tdf		23.7			
Pompe 1	Flygt CP 3127 HT481	7.9	18.2	5.9	2009
Pompe 2	Flygt CP 3127 HT481	7.9	18.2	5.9	2009
Pompe 3	Flygt CP 3127 HT481	7.9	18.2	5.9	2009
Poste Hibiscus		10.8			
Pompe 1	Flygt CP 3102 HT 252	5,4	8	41	2005
Pompe 2	Flygt CP 3102 HT 252	5,4	8	41	2005
Poste Trou au Chat		9,4			
Pompe 1	Flygt CP 3127 MT 180	4,7	9	39	2003
Pompe 2	Flygt CP 3127 MT 180	4,7	9	39	2003
Total		245.7			

1.2.2.2. Réseau du secteur ACAJOU

Le système de collecte se décompose en trois bassins et permet l'acheminement des eaux usées jusqu'à la station d'Acajou, située dans l'enceinte du centre Commercial Galléria, au bord de l'autoroute.

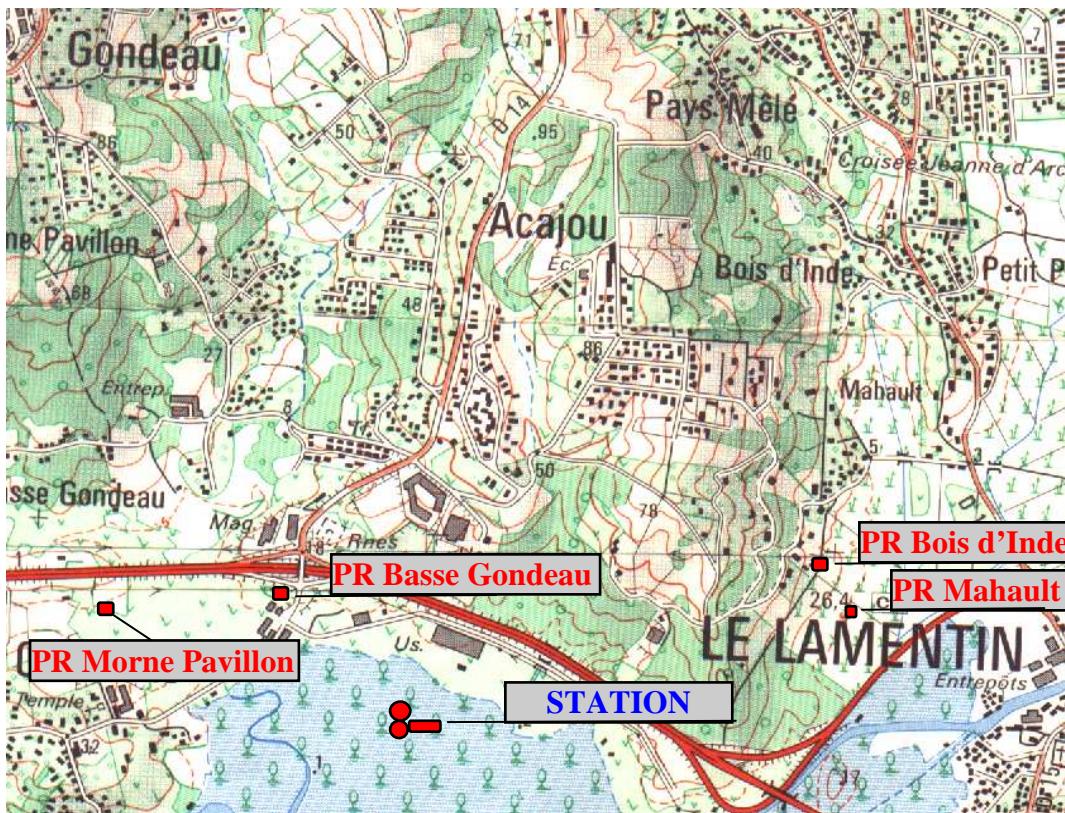
- un réseau gravitaire central dessert les quartiers Saint-James, Horizons, Barracuda ;
- à l'Ouest, le poste de Basse Gondeau recueille les eaux usées des quartiers Acajou Nord et Basse Gondeau et les refoule vers le réseau gravitaire central ;
- à l'Est, le poste de Mahaut assure le refoulement des effluents des quartiers Bois d'Inde, Mahaut, Acajou Sud et Est vers le réseau gravitaire du bourg alimentant la station de Gaigneron.

Schéma d'ensemble



Localisation des postes de refoulement :

Les ouvrages principaux sont reportés sur l'extrait de carte IGN ci-après.



Inventaire réseau de collecte et transfert :

Linéaire des réseaux	Réceptionné en 2011			Inventaire au 31 décembre 2011		
	Gravitaire	Refoulement	Regards	Gravitaire	Refoulement	Regards
Poste Basse Gondeau						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 240	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	4 220	-	-
Diamètre 150 refoulement	-	-	-	-	200	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	135
Total	-	-	-	5 460	200	135
Poste Morne Pavillon						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	160	-	-
Diamètre 125refoulement	-	-	-	-	173	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	9
Total	-	-	-	160	173	9
Poste Acajou prolongé						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	538	-	16
Diamètre 110 refoulement	-	-	-	-	280	-
Total	-	-	-	538	280	16-
Poste Mahaut						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	50	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	5 320	-	-
Diamètre 200 refoulement	-	-	-	-	1300	-
Diamètre 300 refoulement	-	-	-	-	1300	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	173
Total	-	-	-	5 370	2600	173
Poste Bois d'Inde						

Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	540	-	-
Diamètre 110 refoulement	-	-	-	-	190	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	30
Total	-	-	-	540	190	30
Arrivée Ouest						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 010	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 050	-	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	54
Total	-	-	-	2 060	-	54
Arrivée Nord						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 920	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	5 330	-	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	253
Total	-	-	-	7 250	-	253
TOTAL GENERAL	--	--	--	21 378	3443	736

A noter l'existence de réseau privé raccordés au réseau public

- **Résidence SIMAR “Rhizophore”**

Le système de collecte, qui comprend environ 1 500 m de collecteurs principaux et un poste de refoulement, est exploité par la SIMAR.

- **Résidence SIMAR “Guimauve”**

Le système de collecte, composé d'environ 600 m de collecteurs est exploité par la SIMAR.

- **Lotissement “Habitation Mahaut”**

Le système de collecte, qui comprend 1 190 m de collecteurs et un poste de refoulement, est exploité par le promoteur SARL Ramelot.

- Réseaux de l'AFU**

Malgré l'absence de réception formelle, certains réseaux de l'AFU Acajou sont de fait intégrés au patrimoine public depuis plusieurs années. En revanche, sur certaines zones, le tracé des réseaux de l'AFU Acajou n'est pas connu et ne figure pas sur les plans tenus à jour par la SME.

La société d'aménagement de l'AFU a cessé ses activités au cours du 2^{ème} semestre 2008, mettant un terme à toute procédure officielle de rétrocession accompagnée des contrôles de conformité et transmission de plans de récolement.

Inventaire poste de refoulement :

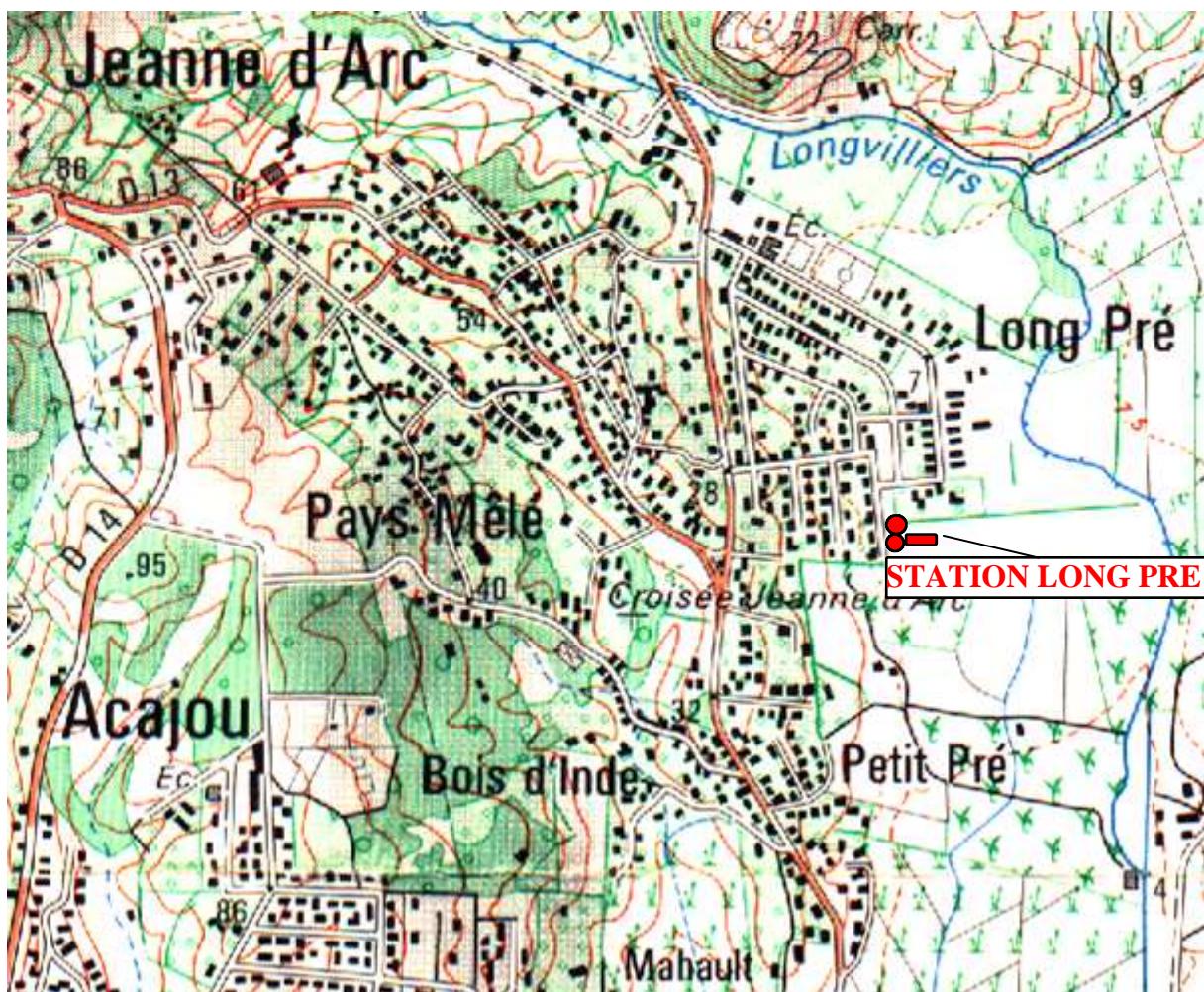
Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des postes de refoulement existant:

EQUIPEMENTS	TYPE	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit (m ³ /h)	Date installation
Poste Basse Gondeau Pompe 1 Pompe 2	Pumpex K85.2185 Pumpex K85.2185	14,8 7,4 7,4	20 20	43 45	2009 2009
Poste Acajou prolongé Pompe 1 Pompe 2	KSB Amarex NF 50-70 KSB Amarex NF 50-70	5,2 2,6 2,6	10 10	24 24	2006 2006
Poste Mahaut Pompe 1 Pompe 2	Flygt CP 3152 SH 267 Flygt CP 3152 SH 267	30 15 15	35 35	56 56	2004 2004
Poste Bois d'Inde Pompe 1 Pompe 2	Flygt CP 3127 HT 481 Flygt CP 3127 HT 481	11,8 5,9 5,9	16 16	22 30	2009 2009
Poste Morne pavillon Pompe 1 Pompe 2	Flygt NP 3127 MT 437 Flygt NP 3127 MT 437	11,8 5,9 5,9	14 14	15 15	2003 2003
T O T A L		73,6			

1.2.2.3. Réseau de Long Pré

Le quartier résidentiel de Long Pré, est équipé d'un système d'assainissement indépendant comprenant un réseau de collecte gravitaire et une station d'épuration.

Localisation des ouvrages

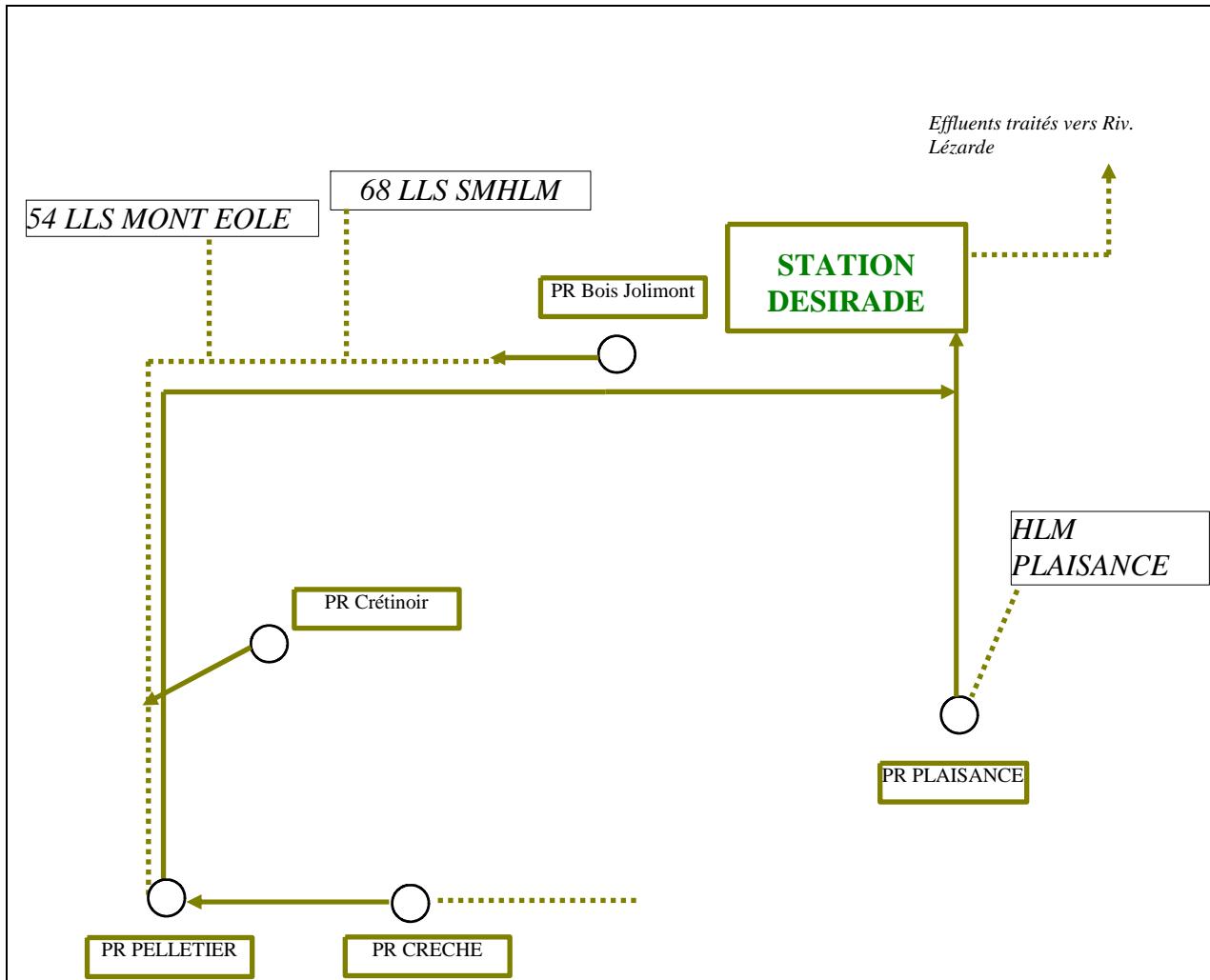


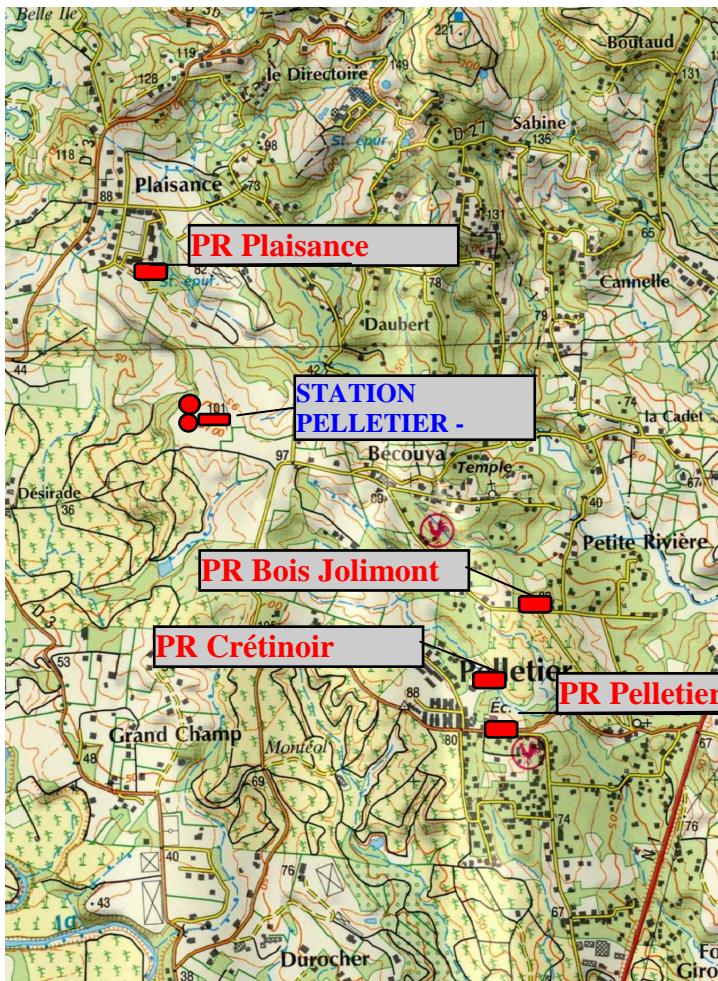
Inventaire réseau de collecte et transfert :

Linéaire des réseaux (ml)	Réceptionné en 2011			Inventaire au 31 décembre 2011		
	Gravitaire	Refoulement	Regards	Gravitaire	Refoulement	Regards
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	2 500	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	100	-	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	92
Total	-	-	-	2 600	-	92

1.2.2.4.**Réseau de Pelletier**

Deux postes principaux, réalisés dans le cadre de l'aménagement des logements HLM des quartiers Plaisance et Pelletier refoulent directement vers la station d'épuration de Pelletier-Désirade. Trois postes secondaires sont présents sur les secteurs urbanisés de Bois Jolimont (EPAHD), Crétinoire et Crèche de Pelletier.

Schéma d'ensemble

Localisation des postes de refoulement :Inventaire réseau de collecte et transfert :

Linéaire des réseaux	Réceptionné en 2011			Inventaire au 31 décembre 2011		
	Gravitaire	Refoulement	Regards	Gravitaire	Refoulement	Regards
Poste Pelletier						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 190	-	-
Diamètre 160 refoulement	-	-	-	-	2 170	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	54
Total	-	-	-	1 190	2 170	54
Poste Crèche						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	330	-	-
Diamètre 63 refoulement	-	-	-	-	80	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	12
Total	-	-	-	330	80	12
Poste Bois Jolimont						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	114		
Diamètre 75 refoulement	-	-	-		296	
Nombre de regards	-	-	-			4
Total	-	-	-	114	296	4
Poste Crétinoir						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	588		
Diamètre 63 refoulement	-	-	-		182	

Nombre de regards	-	-	-			20
Total	-	-	-	588	182	20
Poste Plaisance						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	25	-	-
Diamètre 90 refoulement	-	-	-	-	530	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	1
Total	-	-	-	25	530	1
Rejet STEP						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 035	-	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1 035	-	12
TOTAL GENERAL	-	-	-	3282	3258	103

Inventaire des postes de refoulement :

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des postes de refoulement existant:

EQUIPEMENTS	TYPE	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit (m ³ /h)	Date installation
Poste Pelletier					
Pompe 1	FLYGT NP 3171 SH 275	44			
Pompe 2	FLYGT NP 3171 SH 275.	22	49	29	2011
		22	49	29	2011
Poste Crèche					
Pompe 1	Flygt NP 3068 HT 210	2,4			
		2,4	21	13	2003
Poste Plaisance					
Pompe 1	Pumpex KL87.F2195	12,6			
Pompe 2	Pumpex KL87.F2195	6,3	32	19	2001
		6,3	32	19	2001
Poste Bois Jolimont		3,4			
Pompe 1	Flygt CP3057.181	1,7	7,60	25	2007
Pompe 2	Flygt CP3057.181	1,7	7,60	25	2007
Poste Crétinoir		8,8			
Pompe 1	Flygt MP3102.170	4,4	31,8	14,4	2007
Pompe 2	Flygt MP3102.170	4,4	31,8	14,4	2007
T O T A L		71,2			

Les 2 postes de refoulement réalisés aux quartiers Bois Jolimont et Crétinoire à Pelletier sont intégrés officiellement dans le patrimoine affermé. Toutefois, le poste Crétinoir n'est pas encore en service, en l'absence de raccordement sur les boites de branchement mise à disposition.

1.2.2.5. Réseau de Roche Carrée

Un réseau gravitaire, composé de 2 120 ml de canalisations en PVC DN 200 mm et 86 regards, collecte les eaux usées du lotissement de Roches Carrées et les achemine vers une station d'épuration de 500 éq.hab.

1.3. Traitements des Eaux Usées

1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES

Le nombre de stations d'épuration sur le territoire communal n'a pas évolué en 2011. Les orientations du Schéma directeur d'assainissement consistant en une centralisation du traitement sur l'unité de Gaigneron, une diminution du nombre de stations est attendue moyen terme avec la disparition de la station de Long Pré et Acajou sous 5 ans.

Stations de traitement	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de stations	7	7	7	7	7	7
Capacité totale (éq.hab.)	45 500	45 500	45 500	45 500	45 500	45 500
Puissance totale installée (kW)	697	697	697	697	697	697

Le tableau ci-dessous est la synthèse des ouvrages de traitement des eaux usées existant sur le périmètre de CACEM au 31/12/2011. La référence réglementaire concernant l'objectif de qualité du rejet est également indiqué.

Station	Capacité nominale		Arrêté Préfectoral	Arrêté du 22/06/2007
	Eq.hab.	En kgDBO5/j		
Station d'épuration de Gaigneron	35 000	2 100	24/12/1999	
Station d'épuration d'Acajou	5 000	300		x
Station d'épuration de Pelletier	3 500	210	13/01/2000	
Station d'épuration de Long Pré	1 200	72		x
Station d'épuration de Roches Carrés	500	30		x
Station d'épuration de Club Nautique	130	8		x
Station d'épuration de Sarrault	150	9		x

1.3.2. INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées de Gaigneron

Cette unité de traitement utilise la technologie OCO développée par ONDEO-DEGREMONT. D'une capacité de 35 000 éq.hab. et extensible à 50 000 éq.hab, elle est structurée autour des éléments suivants :

- une filière unique de pré-traitement dimensionnée pour une charge de 50 000 éq.hab et articulée autour :
 - d'un dégrilleur automatique,
 - d'un dessableur,
 - d'un dégraisseur de 8 m de diamètre pour une surface utile de 50 m² ;
- un dispositif de collecte et d'intégration des matières de vidange par le biais de deux fosses tampon ;
- 2 filières de traitement biologique de 17 500 éq.hab. chacune et composée individuellement :
 - d'un bassin d'aération (type OCO) de 2 700 m³ équipé de raquettes d'insufflation d'air sous forme de fines bulles,
 - d'un bassin clarificateur avec un pont racleur de 25 m pour une surface de 495 m² et une hauteur d'eau de 2,5 m,

(Possibilité d'y adjoindre une troisième file de traitement de 15 000 éq.hab sur un emplacement laissé libre sur le site de la station) ;

- une filière de traitement des boues dimensionnée pour 50 000 éq.hab avec deux centrifugeuses disposées en parallèle. Celles-ci permettent de traiter jusqu'à 180 kg de MS/heure de boues.

L'ensemble des processus - le pré-traitement - traitement biologique et traitement des boues, est piloté depuis un ordinateur central de supervision. Un logiciel dédié permet par ailleurs de gérer le programme d'entretien des installations.

- **INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA STATION**

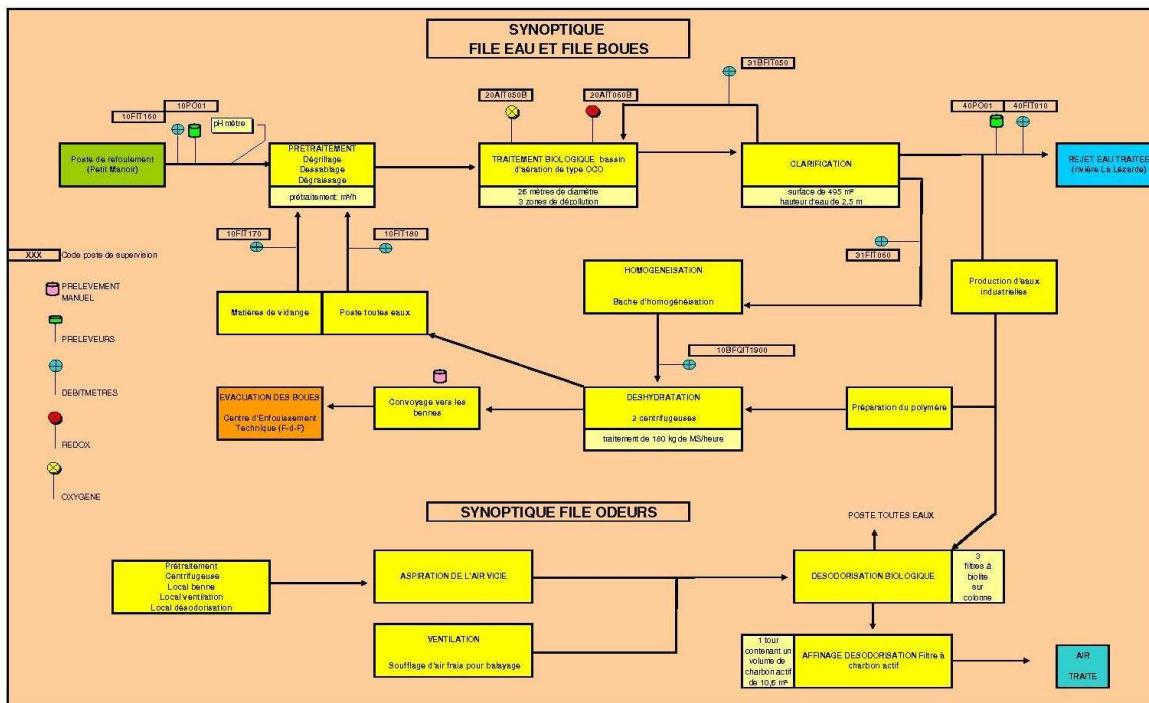
Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Débitmètre eau brute	Hendress-Hauser	contact par impulsion	1	
Préleveur eau brute	Hendress-Hauser	ASP 2000	1	
Ph-mètre eau brute	Hendress-Hauser	COM 253	1	
Dégrilleur auto	Perrier Sorem	sorega	1	0.75
Dégrilleur secours	Perrier Sorem	sorega	1	
Convoyeur refus dégrillage	He Hoogendonk BV	U-260	1	1.50
Compacteur refus dégrillage	He Hoogendonk BV	P/01/072	1	1.50
Classificateur à sables	Snoek	SSS210	1	0.25
Aérofлот degraisseur	RSO Dépollution	F340H	1	4.00
Pont racleur dégrasseur	Sew Usocom	SA77R37 DT 63N4	1	0.18
Pompe à sables	Flygt		1	1.10

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Agitateur pré-fosse A	Landia	pop i	1	2.20
Agitateur pré-fosse B	Landia	pop i	1	2.20
Agitateur fosse stockage mat. Vidange	Landia	pop i	1	5.50
Pompe transfert pré-fosse A	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe transfert pré-fosse B	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe transfert fosse n°1	Flygt	3057.181	1	1.70
Pompe transfert fosse n°2	Flygt	3057.181	1	1.70
Mesure de niveau fosses mat. Vidange	Milltronics		3	
Débitmètre mat. Vidange	Siemens	contact à impulsion	1	
Pompe poste toutes eaux n°1	Flygt	3102.180		3.10
Pompe poste toutes eaux n°2	Flygt	3102.180		3.10
Mesure de niveau poste toutes eaux	Milltronics		1	
Agitateur anaérobie file A	Landia	popl-i	1	3.00
Agitateur anoxie file A	Landia	pop-i	1	3.00
Agitateur aération file A	Landia	pop-i	1	4.00
Pompe à écumes file A	Flygt	3085.182	1	2.00
Sonde oxygène file A	Hendress-Hauser		1	
Sonde redox file A	Hendress-Hauser		1	
Agitateur anaérobie file B	Landia	popl-i	1	3.00
Agitateur anoxie file B	Landia	pop-i	1	3.00
Agitateur aération file B	Landia	pop-i	1	4.00
Pompe à écumes file B	Flygt	3085.182	1	2.00
Sonde oxygène file B	Hendress-Hauser		1	
Sonde redox file B	Hendress-Hauser	CPM 253	1	
Surpresseur air file A	Aerzen	GM60S DN200		84.10
Débitmètre air process file A	Endress & Hauser	deltaset	1	
Surpresseur air file B	Aerzen	GM60S DN200	1	84.10
Débitmètre air process file B	Endress & Hauser	deltaset	1	
Surpresseur air secours	Aerzen	GM60S DN200	1	84.10
Extracteur air chaud local surpresseurs	Leroy Somer	FLS100LK	1	2.20
Pont racleur clarificateur file A	Sew Usocom	RF87 R57 DT63I4	1	0.25
Pont racleur clarificateur file B	Sew Usocom	RF87 R57 DT63I4	1	0.25
Détecteur voile de boues file A	Mobrey	8100/IR15	1	
Détecteur voile de boues file B	Mobrey	8100/IR15	1	
Débitmètre eau traitée	Hendress-Hauser	FMU 90	1	
Préleveur eau traitée	Hendress-Hauser	ASP 2000	1	
Pompe eau de service n°1	KSB	movichrom NG	1	11.00
Pompe eau de service n°2	KSB	movichrom NG	1	11.00
Pompe eau de service n°3	KSB	movichrom NG	1	11.00
Ballon anti-bélier	Réservoir Massal	piège à air	1	
Filtre auto filtomat	EIF	filtomat	1	
Pompe recirculation n°1 file A	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°2 file A	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°3 file A	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°1 file B	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°2 file B	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°3 file B	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe extraction n°1 file A	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe extraction n°2 file A	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe extraction n°1 file B	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe extraction n°2 file B	Flygt	3067.180	1	1.20
Débitmetre recirculation file A	Siemens	contact à impulsion	1	
Débitmetre recirculation file B	Siemens	contact à impulsion	1	
Débitmetre extraction	Siemens	contact à impulsion	1	
Sonde concentration boues file A	Hendress-Hauser		1	
Sonde concentration boues file B	Hendress-Hauser		1	
Agitateur bassin homogénéisation	Landia	pop-i	1	1.10
Sonde concent. Boues bassin homogén.	Zellweger		1	
Mesure de niveau bassin homogén.	Milltronics		1	
Pompe à boues n°1	Netzch	N1B15-21/301040	1	5.50
Pompe à boues n°2	Netzch	N1B15-21/301040	1	5.50
Débitmètre pompe à boues n°1	Siemens	contact à impulsion	1	
Débitmètre pompe à boues n°2	Siemens	contact à impulsion	1	
Pompe polymère centrif n°1	Netzch	N1B206-23/301053	1	0.75

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Pompe polymère centrifuge n°2	Netzch	N1B206-23/301053	1	0.75
Centrifugeuse n°1	Guinard	MBT 2253-4	1	43.00
Centrifugeuse n°2	Guinard	MBT 2253-4	1	43.00
Vis convoyeuse boues centrifuge n°1	Getriebbau Nord	SK 80L/4	1	0.86
Vis convoyeuse boues centrifuge n°2	Getriebbau Nord	SK 80L/4	1	0.86
Ventilateur air frais désodo	FEVI	L14A-3G-500	1	3.00
Ventilateur air vicie n°1 désodo	FEVI	F18B-3N-710	1	30.00
Ventilateur air vicie n°2 désodo	FEVI	F18B-3N-710	1	30.00
Extracteur air chaud local désodo	Leroy Somer	FLS80L	1	0.55
Tour biolite n°1	Garhin		1	
Tour biolite n°2	Garhin		1	
Tour biolite n°3	Garhin		1	
Tour charbon actif	Garhin		1	
Centrale de contrôle H2S / NH3	Dragger	5071	1	
Extracteur air chaud local transfo	Leroy Somer	FLS90L	1	1.10
Groupe électrogène station 400 kva	SDMO	GS410SK	1	
Total puissance installée (kW)				538

- SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

6 Schéma de la station



1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées d'Acajou

La station d'Acajou, construite en 1988, de type biologique, offre une capacité théorique de traitement de 5 000 éq.hab. (sur une base hydraulique de 150 l/hab/j).

Elle s'organise autour :

- d'un poste de relevage en entrée,
- d'un dégrilleur automatique à grille courbe,
- d'un dégraisseur/dessableur de 3m50 de diamètre pour une surface utile de 10 m²,
- d'un bassin d'aération de 780 m³, équipé de 4 hydroéjecteurs,
- d'un bassin clarificateur avec pont racleur de 13 m pour une surface de 137 m²,
- d'un silo à boues de 56 m³,
- d'une filière de déshydratation mixte utilisant presse-à-bandes et lits de séchage pour une surface de 70 m².

• INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA STATION

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Pompe de relevage en entrée	Flygt	NP 3102 LT 420	2	2 x 3,1
Préleveur eau brute	Endress + Hauser	ASP 2000	1	
Dégrilleur	Sew Usocom		1	0,15
Aérofлот dégraisseur	Air Flow		1	0,15
Pont racleur dégraisseur	Sew Usocom		1	
Hydroéjecteur	Flygt		4	4 x 15
Pont racleur clarificateur	Sew Usocom		1	0,25
Pompe de recirculation	Flygt	CP 3102 MT 180	2	2 x 3,1
Débitmètre eau traitée	Endress + Hauser	FMU 90	1	
Préleveur eau traitée	Endress + Hauser	ASP 2000	1	
Presse à bandes	EMO	100 /100	1	4
Total puissance (kW)				62

1.3.2.3. *Station de traitement d'eaux usées Long Pré*

La station de Long Pré, construite en 1975 et modifiée en 1984, de type biologique, offre une capacité théorique de traitement de 1 200 éq.hab. (sur une base hydraulique de 150 l/hab/j).

Elle s'organise autour :

- d'un poste de relevage en entrée ($2 \times 15 \text{ m}^3/\text{h}$ sous 7 mHMT),
- d'un bassin d'aération de 199 m^3 , équipé de 2 turbines de surface,
- d'un bassin clarificateur avec pont racleur de 6 m pour une surface de 30 m^2 ,
- d'un silo à boues de 31 m^3 ,
- de lits de séchage pour une surface de 70 m^2 .

• INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA STATION

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Pompe de relevage n°2 en entrée	Flygt	3085.182	2	2 x 2
Turbine	Nord	SK112M/4	2	2 x 4
Pont racleur clarificateur			1	0,20
Pompe de recirculation	Flygt	CP 3085. 432	2	2 x 2
T O T A L P U I S S A N C E (k W)				16

1.3.2.4. Station d'épuration de Pelletier

La station de Pelletier-Désirade, mise en service en 2001, de type biologique, offre une capacité de traitement de 3 500 éq.hab.

Elle s'organise autour :

- d'un tamis rotatif pouvant être secouru par un dégrilleur automatique à grille courbe,
- d'un bassin d'aération de forme ovale de 730 m³, cloisonné partiellement pour former une zone de contact et une zone d'aération avec diffuseurs de fines bulles,
- d'un bassin clarificateur avec pont racleur de 15 m pour une surface de 150 m²,
- d'un silo à boues hersé de 50 m³,

d'une presse-à-bandes pour la déshydratation des boues

• INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA STATION

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Tamis rotatif	Rotosieve	KS 4024 - 45	1	0,25
Compacteur	Rotosieve	KS 4024 - 45	1	0,75
Dégrilleur	Europelec	DCM 5	1	0,25
Débitmètre eau brute	Hendress-Hauser	FMU 90	1	
Préleveur eau brute	Hendress-Hauser	ASP 2000	1	
Agitateur contact	Flygt	SR 4630 comb. 083 710 SJ	1	1,5
Agitateur aération	Flygt	SR 4410 com. 410	1	2,3
Surpresseur aération	Gefi Roots	Tri lobes Gefi Lutos	3	3 x 11
Pompe de recirculation	Flygt	3102 MT 471	2	2 x 3,1
Pompe d'extraction des boues	Flygt	DP 3057 MT 234	1	1,5
Pont racleur	Europelec		1	0,2
Herse épaisseur	Europelec		1	0,18
Pompes poste toutes eaux	Flygt	DP 3067 MT 481	2	2 x 1,4
Débitmètre eau traitée	Hendress-Hauser	FMU 90	1	
Préleveur eau traitée	Hendress-Hauser	ASP 2000	1	
Surpresseur eau industrielle	Flygt	Orinox 4-5	1	0,9
Surpresseur eau potable	Lowara	CEA 80/5	1	0,75
Extracteur d'air local surpresseur	SDRE	200/4	1	0,6
Presse-à-bandes	GEMINI		1	10,3
Total puissance (kW)				61

1.3.2.5. Station d'épuration de Roche Carré

Il s'agit d'une unité de type OXYPUR 500 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un dégrasseur (aéroflot + pont racleur, 1 kW),
- un bassin d'aération de 63 m³ (un hydroéjecteur Flygt 3127.180 de 4 kW),
- un bassin clarificateur non raclé de 12 m² (une pompe de recirculation DF 3045 de 1,2 kW),
- un poste de refoulement de l'effluent traité (deux pompes Flygt 3057 de 1,7 kW)

Des lits de séchage complètent l'installation.

1.3.2.6. Station de traitement d'eaux usées du club Nautique

Prise en charge en 1989, la station recueille les effluents du Club Nautique du Lamentin situé sur le site de Morne Cabri.

Conçu par la société SOAF, elle dispose d'une capacité de traitement de 130 éq.hab. et ses caractéristiques sont les suivantes :

- un poste de relevage (deux pompes Flygt 3057.181 de 2Kw)
- un bassin d'aération (une turbine DFT 90 de 1,5 kW)
- un bassin clarificateur non raclé (une pompe de recirculation de 2 kW)

Elle n'est pas équipée pour l'extraction et le traitement des boues. Celles-ci sont pompées et acheminées sur le site de Pelletier-Désirade pour déshydratation

1.3.2.7. Station de traitement d'eaux usées de Sarrault

Prise en charge en 1987, la station recueille les effluents de l'école de Sarrault.

De type OXYVOR, elle dispose d'une capacité de traitement de 150 éq.hab. et ses caractéristiques sont les suivantes :

- un bassin d'aération (un hydro-éjecteur Flygt 3085 de 2 kW),
- un bassin clarificateur non raclé (une pompe de recirculation Flygt de 0,6 kW).

Elle n'est pas équipée pour l'extraction et le traitement des boues. Celles-ci sont pompées et acheminées sur le site de Pelletier-Désirade pour déshydratation.

2. ACTIVITE DU SERVICE

2.1. Présentation générale du service

La SOCIETE MARTINIQUEAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte de la CACEM la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées de la commune du Lamentin.

Le service concerne :

COMMUNE	Lamentin
Population recensée en 2010	40 016
Clients assujettis	8 520
m ³ facturés	1 115 313
Réseaux de collecte gravitaire	53 925
Réseaux de refoulement	12 781
Postes de relèvement	24
Stations d'épuration	7

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées des 8 520 abonnés bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME

Créée en 1977, La SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph au travers du syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par son lien avec le groupe SUEZ-ENVIRONNEMENT-LYONNAISE DES EAUX, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL

D'un effectif de 207 au 31 décembre 2011, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplomante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés :	160
Agents de maîtrise :	34
Cadres :	13
Contrats de qualification :	8

2.1.3. ORGANISATION INTERNE

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la direction de la société, la comptabilité, l'agence clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et les agences métiers eaux, assainissement et travaux.

L'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-

Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;

- Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Ilets).

☞ Organisation de l'astreinte

La SME reçoit les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations les plus sensibles.

Le service d'astreinte (20 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

- L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte :

Il représente la Direction des Exploitations, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

- l'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.

- l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

- l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle

travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

- Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables ;
- répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel ;
- radio interne société dans les véhicules ;
- P.C. portables de télésurveillance ;
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
- camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

2.1.4. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 185 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 18 millions de m³ produits par an,
- plus de 2 100 km de réseau d'eau potable.

2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)

- 88 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 190 postes de relevage,
- 7,8 millions de m³ épurés par an,
- 386 km de réseau d'assainissement.

2.2. La démarche sécurité

2.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 30 Juin 2011 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2012.

Il comprend deux parties :

- La première concerne les actions propres à la SME;
- l'autre partie concerne les collectivités et les mairies pour lesquelles la société travaille.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités au mois de Juillet, une fois la mise à jour effectuée.

2.2.2. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les postes de refoulement, une fiche-type d'identification des risques (en annexe) a été renseignée par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place.

Suite à la diffusion d'un nouveau document sur les risques PR de l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS), une nouvelle fiche d'analyse est en cours d'élaboration

Concernant les stations de dépollution des eaux usées, à l'aide de la liste des risques professionnels (en annexe), les sites ont été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents assainissement.

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail
- du préveteur sécurité.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires

3) suite aux sensibilisations et formations : durant lesquelles remontent des remarques d'agents et d'intervenants extérieurs

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques

5) suite aux réunions du CHSCT

6) suite aux contrôles de chantiers et descentes dans les postes

2.2.3. DOCUMENT UNIQUE

Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

2.3. La qualité de service

2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise définit différents axes :

- ☞ ***Produire une eau de qualité, 24h/24 ;***
- ☞ ***Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel ;***
- ☞ ***Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes ;***
- ☞ ***Progresser en performance et en efficacité ;***
- ☞ ***Engager des démarches environnementales et de développement durable afin de réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur ;***
- ☞ ***Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur ;***
- ☞ ***Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.***

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

Le baromètre satisfaction clients

Depuis 2000, la SME lance un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération permet entre autres de positionner la SME pour la qualité des prestations fournies par rapport à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF...).

En 2011, l'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2011.

On peut retenir les résultats suivants :

Un niveau de connaissance du métier de la SME en progression.

78% des clients associent la SME à une entreprise qui produit et distribue de l'eau potable ET qui traite les eaux usées du tout à l'égout.

19% lui associent uniquement le métier de production et de distribution de l'eau potable ; 4% uniquement le traitement des eaux usées du tout à l'égout.

Une image comparée en progression

La SME progresse en 2011 et enregistre une note de 6,9 sur 10 (contre 6,6 en 2010), ce qui la positionne ainsi en première position (ex aequo avec la Poste).

On peut noter que EDF et la CAF enregistrent une baisse en 2011.

Une progression pour l'image « institutionnelle » de la SME

Les indicateurs pour lesquels la SME obtient des résultats qui avoisinent ou dépassent le seuil de 80% d'appréciation positive :

- Le personnel de la SME est compétent.
- La SME est dynamique
- La SME est très attentive à la protection de l'environnement.

Une satisfaction globale en progression.

75% des clients considèrent que la qualité du service des eaux « s'est améliorée » (contre 64% en 2010). Il s'agit du meilleur résultat obtenu depuis 2005.

Ils sont 89% à se déclarer globalement « satisfaits » du service des eaux.

Les efforts entrepris par la SME : une progression enregistrée sur l'ensemble des indicateurs évalués :

- Fourniture d'une eau de bonne qualité,
- Fourniture d'une eau avec une pression suffisante,
- Limitation de la fréquence et la durée des coupures,
- Amélioration de l'accueil dans les bureaux de la SME,
- La signalisation des travaux lorsqu'elle intervient sur le réseau,
- Le fait d'effectuer très rapidement les dépannages,
- Prise en compte de la situation des plus démunis,

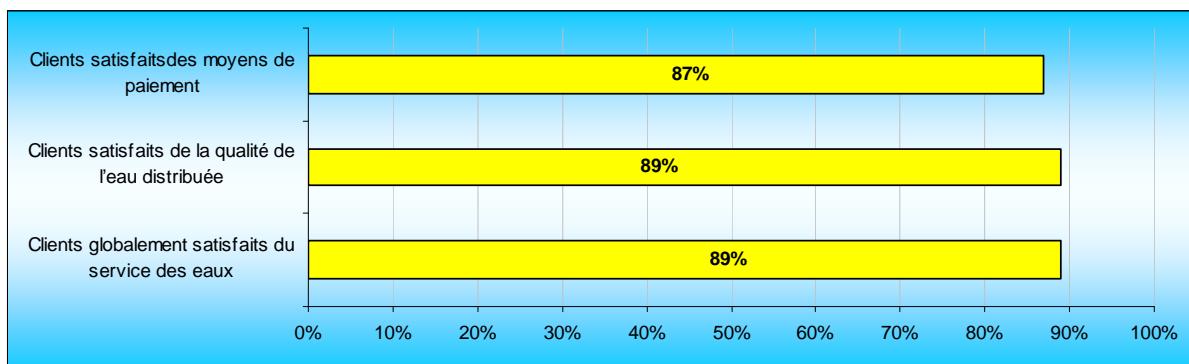
Une appréciation « satisfaisante » sur les composantes-clés du métier de la SME.

Les points que l'on peut qualifier de « satisfaisants » sont les suivants :

- La pression de l'eau.
- La qualité de l'eau.
- Les modes de paiement.

Des points recueillent une appréciation un peu moins satisfaisante, mais pour la plupart en progression :

- La qualité des informations et conseils
- L'efficacité et la rapidité de traitement des dossiers
- La rapidité d'intervention en matière de travaux



2.3.2. LE SERVICE CLIENT

□ Accueil de la Clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du déléguétaire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

□ Information de la Clientèle

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2011, les actions de communication suivantes ont été poursuivies

- réalisation d'une carte interactive www.smeaux.fr informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2010.

dans le cadre du lancement effectif du télépaiement, nous avons informés nos clients de la mise à disposition sur le 0810 301 130 d'un nouveau mode de paiement.

□ Une démarche de progrès

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

* Amélioration de l'accueil téléphonique

Afin de mieux répondre à l'attente de nos Clients, nous adapterons nos moyens techniques et organisationnels.

* Mise en place de nouveaux moyens de paiement : Carte Bancaire, Télépaiement et Agence en ligne

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients. La carte bancaire nous était régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis-à-vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages LH2Dom .

a/ La Carte Bancaire

La mise en place du paiement par carte bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en janvier 2006 à nos caisses du Carbet – 12 rue Schoelcher 97221 LE CARBET et rencontre un vif succès.

b/ Le télépaiement

Nous avons mis en place un service de télépaiement par téléphone. Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone au 0810 30 11 30.

Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture et en indiquant ses références et ses coordonnées de carte bancaire.

Une équipe de téléconseillers encadrée par un superviseur permet de garantir la bonne marche du service pour la plus grande satisfaction des clients.

c/ L'Agence en ligne

Soucieux de l'intérêt que porte nos clients aux nouvelles technologies, nous prévoyons le déploiement d'agence en ligne au cours de l'année 2012.

Il s'agit de mettre à disposition de nos clients des services via Internet. Ainsi ils pourront effectuer leur paiement, leur demande de rendez-vous, leur souscription et bien d'autres services depuis leur domicile.

* Nouveau système d'information Clientèle : e-GEE

La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.

Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :

- Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.
- L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.
- Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services (agence en ligne, suivi de la relation client...).

Le déploiement de la solution retenue, e-GEE, s'est déroulé de septembre 2010 à aout 2011.

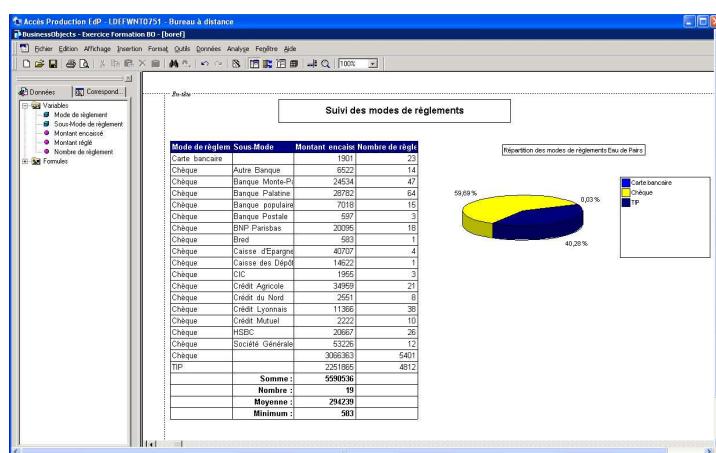
e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde.

Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :

- La mise en place d'un module de gestion de la relation client : la vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs. L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur. Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent co-exister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.

- Un environnement de reporting à la demande : la solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object.



- Une image facture revisitée : la présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.

BLOC NOTES

LYONNAISE DES EAUX

Réf. Client: 44-053414-07
Facture N° 1794850

13 Octobre 2008

CONTACTS

PAR INTERNET :
www.lyonnaise-des-eaux.fr
Identifiant : 4772

PARTÉLÉPHONE :
Service client : **09 80 80 80 80** (du lundi au vendredi de 8h à 19h)
Numéro d'urgence : **09 80 80 80 80** (du lundi au vendredi de 8h à 19h)

PAR COURRIER :
97 Rue du Général Leclerc
77170 Brie Comte Robert

MESSAGES

Les fuites ne sont pas toujours visibles. Contrôlez votre installation en effectuant un rejet suivi de votre compresseur ou en vérifiant le niveau de passage.

Partez à la piste pour l'environnement: passez à la e-facture. Pour cela, rendez-vous sur votre Agence en ligne.

Pensez à vous inscrire en vous mensualisant dès aujourd'hui, votre prochaine échéance seraient seulement de 17 euros.

C'est simple pour vous et pour nous: la facture sera alors déduite de votre dépôt et vous serez informés par e-mail.

SVLCZ
environnement
Lyonnaise des Eaux

FACTURE

du Juillet 2008 à Octobre 2008

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION ESTIMÉE	10 m ³
DISTRIBUTION DE L'EAU	24,79 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	18,20 €
ORGANISME PUBLICS	6,88 €

MET A PAYER

Montant de régularise cette facture à réception au plus tard le : **28 Octobre 2008**.
Règlement à réception, sans exception.

Répartition
 Bilan de consommation (m³)

Montage et entretien : 5,83 %
Consommation : 84,17 %

Mois	Quantité (m ³)
Jul '08	14
Aug '08	14
Sep '08	14
Oct '08	14

MONSIEUR WALL MLE RIBOT

Adresse desservie :
LOT 19
14 PASSAGE BELATRIX
91100 ANDREZEL

Prochain relevé :
Janvier 2009
Prochaine facture :
Janvier 2009

Monde à l'heure de la transition
JU 2008

Pensez à vous inscrire en vous mensualisant dès aujourd'hui, votre prochaine échéance seraient seulement de 17 euros.

C'est simple pour vous et pour nous: la facture sera alors déduite de votre dépôt et vous serez informés par e-mail.

Veillez déclarer mon compte du montant ci-dessous
(44-04)

Date
 Signature

 Montant en euros : 88,87

TIP Titre Interbancaire de Paiement

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier.

Montant en euros

001992682699
RIBOT BENEDICTE
178060432072776400041

190019000446
LYONNAISE DES EAUX
TSA KODIAK
94962 CRETIEIL CEDEX 9
190019000446 0091659053410728113100839926808

2.4. La communication externe

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, la SME met en place des axes forts d'amélioration, notamment dans le domaine de l'information.

En 2011, les opérations suivantes ont été réalisées :

- mise à disposition d'informations très détaillées sur notre Société, nos services et notre métier sur le site Internet : www.smeaux.fr ;
 - envoi d'une page d'information relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures ;
 - édition d'un journal interne SME mis à disposition des clients ;
 - visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles et des groupes...) ;
 - entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
 - participation à des émissions radio et télévision ;
 - information systématique envers les collectivités et les clients, par mail - par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
 - utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
 - publicité dans la presse spécialisée de nos partenaires (Agendas des Maires – des Communes et autres.....) ;

- participation médiatisée aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;
- accueil des jeunes lycéens (classe de seconde) dans le cadre de la mise en place de stages d'immersion dans l'entreprise en partenariat avec les proviseurs de lycées ;
- participation au Congrès des Maires de France et organisation de présentations d'ouvrages caractéristiques du savoir-faire de notre maison mère (Lyonnaise des Eaux) ;
- participation aux différentes journées de l'environnement organisée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre ;
- développement de l'esprit sportif à travers notre adhésion au Club des gommiers : participation active (gommier PA MO SOUEF) aux différentes régates organisées dans l'île et dans la Caraïbe.

2.5. Les faits marquants 2011

L'année 2011 a été marquée par les évènements suivants :

1) Divers

- Janvier : Fin du déploiement du la nouvelle architecture du système d'information au sein de la SME ;
Lyonnaise des Eaux lauréate de l'appel d'offre d'assistance technique au bénéfice de la DINEPA (Haïti)
- Mars : Remise du trophée de l'innovation à P. Soutarson, P. Ponnamah et E. Collin au nom de la SME.
4 mars : Inauguration du laboratoire d'analyse rapide pour le suivi des eaux de baignade sur le site de la station d'épuration de Sainte Luce ;
- Mai : Tenue du dernier CA de la SME : transformation de l'entreprise de SA en SAS.
- Juillet : Naïade : la SME est choisie par l'Espace Sud pour la création de l'ensemble des profils d'eau de baignade.
Ouverture d'une ligne « eau et assainissement » dans le plan de relance de la Région : les réunions techniques ont eu lieu ;
Passage de la tempête Emily : nos procédures de mise en alerte ont été testées avec succès. Les usines ont parfaitement fonctionné, contrairement à ce qui se serait passé avant avril 2010. Nous récoltons là le fruit du travail entrepris depuis cette date.
- Septembre : Libellule Twopik: mission d'Eric Blin. Dépôt du dossier de demande de financement, dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), effectué ce jeudi 29 septembre. Association entre la SME, le SICSM, la CACEM et le Parc Naturel Régional (porteur du projet).
- Démonstration et test d'un nouveau type de tampon et de scellement rapide –

diminution de 1 journée à 2 heures de l'occupation de la voirie. Solution développée par SME en partenariat avec des industriels métropolitains et martiniquais. Fera l'objet d'un dossier « trophée de l'innovation ».

Novembre : Congrès des Maires : visite des installations de gestion du pluvial sur la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Décembre : SME lauréate des trophées de l'innovation « Lyonnaise des Eaux » pour la deuxième année consécutive.

4) Raccordement de l'hôpital de Mangot Vulcin.

La mise en service de cet établissement a été réalisée en 2011 après un retard de livraison du chantier.

5) Autorisation et Convention de déversement

Suite à l'étude de faisabilité dont les résultats ont été favorables concernant l'acceptation des effluents de la société Prochimie sur la station de Gaigneron , la convention de déversement a été signée en 2011.

6) Délestage de la station d'Acajou

Les travaux de reprise du réseau gravitaire de transfert du bourg (avenue Léopold Bissol) jusqu'au poste Principal (RD3a) par Sogéa se sont poursuivis tout au long de l'année 2011.

Il est à noter que la Société Martiniquaise des Eaux a dû procéder à un certains nombre d'interventions de réparations sur l'ancien réseau qui avait été fragilisé par ces travaux dans le but d'assurer la continuité du service et de permettre le déroulement des travaux selon le planning prévu.

7) Dévoiement de réseau

Un défaut de conceptions du réseau de collecte gravitaire de la SIMAR à la Cité Risophore au Lamentin était à l'origine de nuisances olfactives récurrentes pour l'établissement d'accueil de la petite enfance situé à proximité du point de collecte aval (Poste de refoulement). Afin de pallier à cette situation, une modification des conditions de raccordement de cette antenne privée a été réalisée par Odyssi par l'intermédiaire de la CACEM. Nous restons en attente de pièces de récolelement pour mise à jour de la cartographie.

2.6. Indicateurs financiers

2.6.1. TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 16 février 1999. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Tarif au 2ème semestre 2011

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

K connu au 01/07/2011 : 1,4070

Prix de base exprimé en valeur 16 février 1999

Nature	Part du délégataire	
	prix de base	prix actualisé
Tous usagers		
Prime fixe semestrielle	20,5800	28,96
Consommation	1,0664	1,5004

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Surtaxe CACEM	0,15	CACEM
Redevance Modernisation Collecte	0,15	ODE
TVA	2,10%	Trésor public

2.6.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M³)

Facture d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs du 2ème semestre 2011

	M ³	Prix unitaire 2011	Montant 2011	Montant 2010	Evolution 2011/2010
CACEM : Commune du Lamentin					
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part du déléataire					
Abonnement annuel	120	28,96	57,92	55,02	5,3%
Consommation		180,05	180,05	171,06	5,3%
Part de la Collectivité					
Consommation	120	0,15	18,00	9,60	87,5 %
Organismes publics					
Redevance Modernisation Collecte	120	0,15	18,00	18,00	0,0%
TVA à 2,1 %			5,75	5,33	8,0%
Sous-total TTC "assainissement"			279,72	259,01	8,0%
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,84	1,69	8,9%

2.6.3. ASSIETTE DE FACTURATION :

COMMUNES	LAMENTIN
Population recensée en 2010	40 016
Clients assujettis	8 520
m ³ facturés	1 115 313

2.6.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES

Relation avec les abonnés :

25 courriers de réclamations ont été enregistrés au cours de l'année 2011. 40 courriers de contestations concernent le service d'assainissement.

Facturation :

- Nombre de L.R.A.R. expédiées aux clients au cours de l'année 2011 : 4 851

2.7. Fonctionnement du réseau

2.7.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

Les interventions réalisées sur le réseau sont les suivantes :

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Désobstructions	36	55	44	32	33	35
Curage (ml)	2 940	4 062	2 495	3882	3932	4654
Inspection télévisée (m)	578	45	677	600	600	25
Renouvellement de branchement	1	1	0	-	-	-
Renouvellement de regard	2	1	5	0	3	-
Réparations de regards	9	13	11	4	6	5

2.7.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement de la CACEM sur l'exercice 2011.

POSTE	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		ESTIMATION VOLUMES POMPES		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Petit Manoir	5524	0.14	1 204 232	29	105 706	-
Principal	6 775	0.17	399 725	10	-	-
Hôpital	909	0.02	67 103	2	9 525	-
Calebassier	1 863	0.05	44 460	1	11 979	-
Floraindre	1 503	0.04	20 719	1	6 691	-
Place d'Armes	2 911	0.07	71 477	2	2 986	-
Rue de la Paix	1 321	0.03	17 569	-	2 236	-
Centre auto	2 306	0.06	184 480	5	19 707	-
Sécurité Sociale	529	0.01	25 822	1	3 211	-
Fabre	2 552	0.06	114 840	3	5 267	-

Abattoir	1 112	0.03	88 960	2	6 210	-
TDF*	-	-	-	-	-	-
Hibiscus	399	0.01	15 960	-	4 844	-
Trou au Chat	3 701	0.09	144 339	4	9 381	-

*. CHU Mangot Vulcin livre en cours d'exercice.

POSTES	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		ESTIMATION VOLUMES POMPES		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m³/an)	(m³/j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Basse Gondeau	1 687	0.04	74 393	2	28 469	-
Morne Pavillon	3 968	0.10	193 904	-	Pas de comptage dédié	Pas de comptage dédié
Acajou prolongé*	2 635	0.06	63 240	2	Comptage EDF changé en cours d'année	Comptage EDF changé en cours d'année
Mahaut	3 391	0.08	188 879	5	51 155	-
Bois d'Inde	368	0.01	10 336	-	2 622	-

Postes	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		ESTIMATION VOLUMES POMPES		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m³/an)	(m³/j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Pelletier	924	0.02	26 796	1	811	-
Crèche Pelletier	43	-	572	-	Pas de comptage dédié	Pas de comptage dédié
Plaisance	556	0.01	10 364	-	32 562	1
Bois Jolimont	-	-	-	-	-	-
Crétinoir	-	-	-	-	-	-

2.8. Fonctionnement de l'épuration

2.8.1. FONCTIONNEMENT DES STATIONS

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités, les productions de boues et les commentaires pour l'ensemble des stations de la CACEM.

2.8.1.1. Station de Gaigneron

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après.

DESIGNATION	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
	-	-	780 247	2 132	-	-
Réception matières de vidange	Non opérationnel pour le moment					
Dégrillage	1 216	3,32	-	-	-	-
Dégraisseur (aération)	7 339	20	-	-	-	-
Classificateur	1 722	4,7	-	-	-	-
Aération	4 870	13,3	-	-	-	-
Recirculation (file B)	16 379	44,75	940 406	2 569	-	-
Désodorisation	25 958	71	-	-	-	-
Extraction boues	780	2,43	23 161	63	-	-
Déshydratation (à 20% de siccité)	973	2,7	148 240 kg MS/an	405 Kg MS/j	-	-
Polymère utilisé	817	2,2	1 263 Kg polym/an	9 Kg poly/t MS	-	-
Masse de déchets évacués ¹	-	-	2 400 Kg	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	857 602	2 343,2

2.8.1.2. Station d'Acajou

Cet ouvrage est saturé depuis plusieurs années tant du point de vue de la charge hydraulique qu'organique[<] ;

La présence importante de graisses dans les effluents à traiter impacte beaucoup sur le traitement de la station.

¹ Refus de dégrillage+sables+graisses

L'évolution de l'urbanisation vers Acajou Nord, Gondeau et Morne Pavillon rend toujours urgent l'abandon de la station d'Acajou pour le projet du poste de refoulement. La station de Gaigneron-Ressource recevra à terme tous les effluents de cette zone.

Par ailleurs quelques défauts de conception des ouvrages handicapent le fonctionnement de la station :

- absence de regard de dégazage et existence d'une chute dans le profil hydraulique entre le bassin d'aération et le clarificateur, qui favorisent l'aération de l'effluent avant le clarificateur et la remontée des boues ;
- radier du silo de stockage des boues trop bas par rapport à la presse, ce qui limite son volume utile.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après :

Equipements	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Sortie station (m3)	-	-	326 659	887	-	-
Aération	20 383	56 (cumul 4 turbines)	-	-	-	-
Recirculation	6 274	17	655 486	1 796	-	-
Extraction boues	-	-	174,4	-	-	-
Déshydratation	281	0,77	14,5 t MS/an	40 Kg MS/j	-	-
Polymère utilisé	-	-	106 Kg	7,3 t MS/an	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	128 759	411 968

2.8.1.3. Station de Long Pré

Par rapport à sa vétusté et aux débits excédentaires très importants constatés par temps de pluie, l'ouvrage assure un traitement conforme aux exigences minimales. Comme rappelé précédemment, le transfert des effluents de ce bassin de collecte fait également partie du projet de centralisation du traitement sur l'unité de Gaigneron et consistant à la suppression et remplacement de cette station par un poste de refoulement raccordé sur le futur poste Mahault.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après :

EQUIPEMENTS	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>Annuel</i>	<i>Journalier</i>	<i>Annuel</i>	<i>Journalier</i>	<i>Annuelle</i>	<i>Journalière</i>
	(h/an)	(h/j)	m ³ /an	m ³ /j	(kWh/an)	(kWh/j)
Entrée station (m3)	3 192	8,7	89 532	245	-	-
Aération	13 108	36	-	-	-	-
Recirculation	2 005	5,5	208 520	571	-	-
Extraction boues	-	-	171	-	-	-
Déshydratation	-	-	1,71 t MS/an	5 Kg MS/j	-	-
déchets évacués	-	-	78 Kg	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	28 080	77

2.8.1.4. Station de Pelletier

Malgré la réalisation de la tranche 1 d'extension de collecte des quartiers Bois Jolimont et Crétinoire, la station reste en très légère sous-capacité.

Les travaux d'extension vers les quartiers Pelletier Sud et Bois Jolimont tranches n°1 et 2, permettront d'améliorer à moyen terme cette situation, une fois les raccordements internes réalisés par les propriétaires des habitations concernées disposant désormais d'une boîte de raccordement.

Le manque d'effluent conduit à l'augmentation des temps de séjour dans les ouvrages qui conduit au développement d'hydrogène sulfuré (H_2S) dans le réseau de refoulement du poste de Pelletier. Ce gaz mortel a également pour conséquence, par sa transformation en acide sulfurique, de réaliser une corrosion rapide de l'ensemble des équipements situés dans la salle de pré-traitement de la station.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après.

EQUIPEMENTS	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Entrée station (m ³)	-	-	39 540	108	-	-
Sortie station (m ³)	-	-	41 895	114	-	-
Aération	1 852	5	-	-	-	-
Recirculation	3 674	10,7	385 770	1 051	-	-
Extraction boues	-	-	24	-	-	-
Déshydratation (à 15% de siccité)	-	-	3 537 kg MS/an	10 kg MS/j	-	-
Polymère utilisé	-	-	24 Kg	6,8 Kg/T MS	-	-
Déchets évacués	-	-	650 Kg	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	68 112	186

2.8.1.5. Station de Roche Carré

Cette station fonctionne en sous-charge, en effet elle ne reçoit que 20% de sa capacité hydraulique nominale.

Les pompes de rejets seront renouvelées en 2012.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après.

Equipements	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuelle (m ³ /an)	Journalière (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Sortie station (m3)	302	0,83	5 436	15	-	-
Aération	2 924	8	-	-	-	-
Recirculation	2 571	7	15 426	42	-	-
Extraction boues	-	-	30	-	-	-
Déchets évacués *	-	-	6	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	15 222	42

2.8.1.6. Station de Club Nautique

Cette station fonctionne en large sous-capacité et surtout pendant les périodes de vacances scolaires.

Des travaux de réhabilitation du site ne nous a pas permis d'exploiter de manière optimum la station et seuls les relevés d'index ont pu être effectués. Les pompes du poste de relèvement ont été renouvelées en avril 2012.

EQUIPEMENTS	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuelle (m ³ /an)	Journalière (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Entrée station (m3)	70	0,2	1 260	3		
Aération	1 383	3,8				
Recirculation	807	2,2	6 456	18		

2.8.1.7. Station de Sarrault

Le débit arrivant sur la station n'est pas précisément connu.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après :

EQUIPEMENTS	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>Annuel (h/an)</i>	<i>Journalier (h/j)</i>	<i>Annuelle</i>	<i>Journalière</i>	<i>Annuelle (kWh/an)</i>	<i>Journalière (kWh/j)</i>
			<i>(m³/an)</i>	<i>(m³/j)</i>		
Aération	2 601	7,2	-	-	-	-
Recirculation	848	2	15 200	42	-	-
Extraction boues	-	-	-	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	-	-

2.8.2. Siccité des boues et destination des boues

Le tableau suivant récapitule les données de siccité de boues :

Station dépuration	Siccité Moyenne des boues	Destination des boues
Station d'épuration de Gaigneron	20% (Centrifugeuse)	Décharge Trompeuse
Station d'épuration d'Acajou	14% Filtre bande / 30-50% Lits de séchage	Décharge Trompeuse
Station d'épuration de Pelletier	14% Filtre bande	Décharge Trompeuse
Station d'épuration de Long Pré	30-50% Lits de séchage	Décharge Trompeuse
Station d'épuration de Roches Carrés	30-50% Lits de séchage	Décharge Trompeuse
Station d'épuration de Club Nautique	1 % Absence d'une filière boue	
Station d'épuration de Sarrault	1 % Absence d'une filière boue	

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à Fort-de-France qui doit fermée fin 2012 et qui est à saturation.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A fin 2011, trois solutions étaient en cours d'étude à un stade plus ou moins avancé pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département.

2.8.3. TAUX DE CHARGE DES STATIONS

Stations	Gaigneron-Ressource	Acajou	Pelletier-Désirade	Long-Pré	Roches-Carrées	Club Nautique	Ecole Sarraut
TAUX DE CHARGE PAR RAPPORT AU NOMINAL (%)							
Stations	Gaigneron-Ressource	Acajou	Pelletier-Désirade	Long-Pré	Roches-Carrées	Club Nautique	Ecole Sarraut
Débit	30%	118%	16%	-	20%	-	-
DBO ₅	30%	168%	40%	33%	5%	-	-
DCO	21%	123%	26%	35%	5%	-	-
MES	26%	148%	20%	44%	2%	-	-
NK	28%	-	-	-	-	-	-
Pt	10%	-	-	-	-	-	-

*1 Absence de dispositif de mesure de débit, estimation fonction des temps de pompage du poste en entrée de station

*2 Absence de dispositif de mesure de débit, estimation fonction des temps de pompage du poste de rejet des eaux traitées.

*3 Absence de dispositif de mesure de débits.

*4 Difficultés d'accès et de prélèvement d'échantillon représentatif et absence de dispositif de mesure de débits.

2.8.4. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2011 sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous :

- **Normes de rejet**

Les stations les plus récentes ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe le niveau de traitement exigible :

Paramètres	Gaigneron-Ressource (arrêté préfectoral du 24 décembre 1999)		Pelletier-Désirade (arrêté préfectoral du 13 janvier 2000)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	92 %	25	-
DCO	106	75 %	90	-
MES	35	90 %	30	-
NGI	15	-	15	-
Pt	10	50 %	-	-

L'arrêté relatif à la station de Gaigneron, outre des concentrations de rejet très faibles, impose une contrainte sur ces concentrations et sur les rendements de traitement. Un courrier a été adressé à la MISE lui demandant de modifier la rédaction de l'arrêté et de transformer le "et" en "ou". En effet, ce type de contrainte ne peut techniquement pas être respecté en présence d'effluent dilué par temps de pluie ou en sous-charge prononcée.

Paramètres	STATION			
	Acajou (arrêté du 22 juin 2007)		Long-Pré, Roches-Carrées, Club Nautique et Sarrault (arrêté du 22 juin 2007)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	70 %	35	60 %
DCO	125	75 %		60 %
MES	35	90 %		50 %

Pour les stations dont la capacité est supérieure à 20 éq.hab., en l'absence d'arrêté préfectoral renforçant les exigences minimales, ce sont les prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 qui s'appliquent.

- **Surveillance des ouvrages**

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 2000 éq.hab, la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires doit être conforme au tableau suivant.

La mesure de débit doit permettre de disposer des valeurs horaires de volumes transités tout au long de l'année.

Nombre d'analyses sur une année				
Paramètres	Gaigneron-Ressource	Pelletier-Désirade et Acajou	Long-Pré	Roches-Carrées, Club Nautique et Sarrault
Débit	365	365	2	1
DBO ₅	24	12	2	1
DCO	52	12	2	1
MES	52	12	2	1
NK	12	-	-	-
NH ₄	12	-	-	-
NO ₃	12	-	-	-
NO ₂	12	-	-	-
Pt	12	-	-	-
Siccité des boues évacuées	52	4	-	-

Le programme de réalisation des bilans d'auto-surveillance a été respecté dans sa totalité, exception faite de la station du club nautique pour laquelle le bilan n'a pas pu être réalisé à cause de problèmes d'accès au site qui était en travaux en 2011.

Stations	Gaigneron-Ressource	Acajou	Pelletier-Désirade	Long-Pré	Roches-Carrées	Club Nautique	Ecole Sarrault
BILANS EFFECTUES							
Nombre de bilans effectués	54	15	13	2	1	-	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	-	10	-	2	-	-	-
ANALYSES CONFORMES							
DBO ₅	54	15	13	2	1	-	1
DCO	54	14	13	2	1	-	0
MES	54	10	13	2	1	-	0
NGI	52	-	13	-	-	-	-
Pt	54	-	-	-	-	-	-
Nombre de bilans conformes	52	10	13	2	1	-	0
% de conformité	96%	66%	100%	100%	100%	-	0%

2.8.5. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

Gaigneron (35 000 éq. hab)

Sur le plan hydraulique, les débits moyens représentent 30% de la charge nominale sur le plan organique, la charge moyenne atteint 30% de la charge nominale.

La charge actuelle entrant sur la station ne nécessite pas pour l'instant la mise en service de la seconde file de traitement. Malgré tout elle deviendra nécessaire, même progressivement, avec l'ouverture du nouvel hôpital de Mangot Vulcin et des travaux de délestage de la station d'Acajou.

Acajou (5 000 éq. hab)

Sur le plan hydraulique, les débits moyens représentent 118 % de la charge nominale ; par temps de pluie, les débits excédentaires restent considérables. Il en résulte un lessivage important de la station lors d'événements pluvieux.

Sur le plan organique, la charge moyenne atteint 168 % de la charge nominale.

Cet ouvrage reçoit en tête de station un très important volume de graisse, nécessitant plusieurs vidanges du dégraisseur par semaine.

Cette surcharge a entraîné la non-conformité en 2011 de la station vis-à-vis de la réglementation.

Pelletier Désirade (3 500 éq. hab)

Cette station fonctionne à une faible charge.

Le raccordement des habitations des quartiers de Pelletier Sud et Bois Jolimont n'a pas encore d'effet significatif sur la charge entrante de la station. Les habitants ne sont pas tous dans une démarche de branchement au « tout à l'égout ».

Le projet de logements HLM, en cours, à Bois Jolimont devrait, à terme, augmenter la charge hydraulique et biologique de la station.

Le manque d'effluent est également à l'origine du développement d'hydrogène sulfuré (H_2S) dans le réseau de refoulement du poste de Pelletier en raison d'un séjour trop important. Ce gaz, outre le danger mortel qu'il représente, a également pour conséquence une corrosion rapide de l'ensemble des équipements situés dans la salle de pré-traitement de la station perturbant le pilotage de celle-ci.

Long Pré (1 200 éq. hab)

Malgré des résultats conformes, l'exploitation de cette station est très délicate à cause de sa vétusté et des très importants volumes d'eau claire qui arrivent en entrée.

Nous renouvelons la nécessité de réalisation d'un diagnostic du réseau en amont de cette station pour limiter ce phénomène. Le réseau de collecte est structurellement en très mauvais état et mériterait d'être déposé au profit d'un nouveau réseau.

Roches Carrées, Club nautique, Sarraut

Ces petites stations fonctionnent en nette sous-charge ; elles ne sont par ailleurs pas équipées de pré-traitement, ni de système de raclage des boues au niveau de la clarification. Leur exploitation est donc extrêmement délicate.

Il est à noter que le bilan sur la step du Club Nautique n'a pu être réalisé en 2011 du fait de problème d'accès lors des travaux sur le site.

L'arrêté du 22 juin 2007 autorise un certain nombre de bilans non conformes en fonction du nombre de bilans réalisés dans l'année conformément au tableau ci-dessous :

Nombre d'échantillons dans l'année	Nombre maximal d'échantillons non conforme	Nombre d'échantillons dans l'année	Nombre maximal d'échantillons non conforme
4 – 7	1	54 - 67	6
8 – 16	2	68 - 81	7
17 – 28	3	82 - 95	8
29 – 40	4	96 - 110	9
41 – 53	5	111 - 125	10

Les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'autocontrôle vis-à-vis de la réglementation conduisent donc à déclarer :

- la station de Gaigneron-Ressource CONFORME
- la station d'Acajou NON CONFORME (surcharge chronique)
- la station de Pelletier-Désirade CONFORME
- la station de Long Pré CONFORME
- la station de Roches-Carrées CONFORME
- la station de Club Nautique NON-CONFORME
(bilan non fait car problème d'accès)
- la station de Sarraut NON-CONFORME
(Non conformité réglementaire, station vétuste)

2.9. Indicateurs techniques

Indicateurs de performance

Catégorie	Code	Intitulé	Valeur
<i>Raccordement au service</i>	A1	<p>Taux de raccordement (%)</p> <p><u>Définition</u> : Quotient du nombre d'abonnés effectivement raccordés au réseau sur le nombre d'abonnés de la zone desservie par le réseau d'assainissement</p> <p>(1) <u>Commentaires</u> Pour cet indicateur, il est nécessaire de déterminer le nombre d'abonnés raccordables au réseau d'eaux usées. Ce nombre est non disponible à ce jour car il implique la réalisation d'enquêtes de conformité de terrain qui ne sont pas prévues au contrat actuel de concession. Le ratio donné correspond au ratio entre le nombre des abonnés eau et celui des abonnés assujettis à l'assainissement pour 2011.</p>	47 % (1)
<i>D2. Qualité de l'épuration</i>	A3	<p>Taux de conformité réglementaire des rejets d'épuration (%)</p> <p><u>Définition</u> : Quotient du nombre de bilans conformes sur le nombre total de bilans sur 24h réalisés pour les rejets de la station d'épuration</p>	91%
	A4	<p>Taux de boues produites (%)</p> <p><u>Définition</u> : Quotient de la quantité de boues effectivement produite (en tonnes de Matières Sèches) sur la quantité théorique de boue produite. * : à noter des départs de boue dans le milieu de rejet pour la step d'Acajou étant donné son fort sous-dimensionnement</p>	63%*
<i>Continuité et sécurité du service (collecte et traitement)</i>	A5	<p>Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (nombre/1000 hab)</p> <p><u>Définition</u> : [Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes) survenus dans les locaux des usagers / nombre d'abonnés] × 1000</p>	0
	A6	<p>Taux de désobstructions du réseau (nb/km)</p> <p><u>Définition</u> : Quotient du nombre d'obstructions constatées sur le réseau par la longueur de réseau</p>	0.6
	A7	<p>Nombre de jours de dysfonctionnement des stations d'épuration (j/an)</p> <p><u>Définition</u> : nombre de jours de dysfonctionnement multiplié par la capacité nominale des stations d'épuration concernées, divisé par la somme des capacités nominales de toutes les stations d'épuration</p>	4,5
<i>Maintenance du réseau et durabilité du service</i>	A8	<p>Taux de points noirs par kilomètre (nb de sites/km)</p> <p><u>Définition</u> : Quotient du nombre de points noirs sur le réseau sur la longueur totale du réseau.</p>	0,09

Catégorie	Code	Intitulé	Valeur
Maintenance du réseau et durabilité du service	A9	<p>Taux d'eaux parasites (%)</p> <p><u>Définition</u> : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système de traitement.</p> <p>(5) <u>Commentaires</u> Les éléments proviennent des résultats de l'étude diagnostic de SAFEGE en 2003. Les équipements actuels existants ne permettent pas d'obtenir de chiffres plus récents.</p>	<p>Gaigneron = 37,5%</p> <p>Acajou = 26,4%</p> <p>Long Pré = 73,3% (5)</p>
Maintenance du réseau et durabilité du service	A10	<p>Indice linéaire de réparations sur réseau (nb/km)</p> <p><u>Définition</u> : quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau par la longueur du réseau.</p>	0.09
	A11	<p>Taux de réparations (imprévues) des branchements (%)</p> <p><u>Définition</u> : quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur les branchements (y compris leur point de raccordement au réseau), par le nombre de branchements.</p>	0%
	A12	<p>Indice de connaissance du réseau et de réalisation du plan de renouvellement (%)</p> <p><u>Définition</u> : un indice chiffré de 0 à 100 % est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (avec pondération par la longueur concernée en cas de suivi différencié suivant les zones de réseau) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 % : absence de plan du réseau ou documents incomplets - 20 % : plan complet du réseau, mais informations incomplètes sur les tronçons (diamètre, âge et matériau des canalisations) ; - 40 % : plan du réseau avec informations complètes sur chaque tronçon (diamètre, âge, matériau), mais autres informations incomplètes (positionnement des ouvrages annexes : vannes de sectionnement, compteurs de secteur,... ; servitudes de passage en terrain privé s'il y a lieu) ; - 60 % : informations descriptives complètes sur le réseau (plan mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le diamètre, le matériau et l'année de mise en place, localisation précise et description de tous les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses, compteurs,...) et localisation des interventions(réparations, purges, travaux de renouvellement,...). - 80 % : informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions, et existence d'un plan pluriannuel de renouvellement. - 100 % : informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions, et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement 	40%<ID<60%
	A13	<p>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)</p> <p><u>Définition</u> : moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau.</p> <p>(6) <u>Commentaires</u> La SME n'a pas à sa charge le renouvellement des réseaux dans le cadre du contrat.</p>	(6)

Relations avec les usagers	A1 5	<p>Coût par m3 de la solidarité (€/m3/an)</p> <p><u>Définition</u> : Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé</p> <p>(7) <u>Commentaires</u> La facturation de l'assainissement est assise sur le contrat de délégation du service public pour la distribution d'eau potable.</p>	(7)
-----------------------------------	-----------------	---	------------

Catégorie	Code	Intitulé	Valeur
Relations avec les usagers	A1 6	<p>Efficacité du traitement des demandes écrites des usagers (%)</p> <p><u>Définition</u> : Nombre de demandes <u>écrites</u> des usagers auxquelles il a été répondu dans un délai de 15 jours calendaires / nombre total de demandes des usagers.</p>	88%
	A1 7	<p>Taux global de réclamations écrites (nombre/1000 abonnés)</p> <p><u>Définition</u> : Nombre de réclamations écrites (lettre, fax, mail) tous thèmes confondus / nombre d'abonnés par 1000.</p>	1,11
	A1 8	<p>Taux de procédures par lettres recommandées pour factures impayées (nombre/1000 abonnés)</p> <p><u>Définition</u> : Nombre d'abonnés qui ont reçu au moins une lettre recommandée avec accusé de réception pour non paiement de facture / nombre d'abonnés divisé par 1000</p> <p>(7) <u>Commentaires</u> La facturation de l'assainissement est assise sur le contrat de délégation du service public pour la distribution d'eau potable.</p>	(7)

2.10. Renouvellement

2.10.1. BRANCHEMENTS RENOUVELES

Aucun branchement n'a fait l'objet d'un renouvellement en 2011.

2.10.2. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE :

La liste des opérations de renouvellement réalisées sur le fond de renouvellement au cours de l'exercice 2011 est présentée ci-dessous :

SITE	INSTALLATION	DATE DE MISE A DISPOSITION	DATE CHANTIER	MONTANT en € HT
STEP Acajou	Roue pompe recirculation	1990	2011	2 000
STEP Acajou	Roue pompe de relèvement	1990	2011	3 000
STEP Gaigneron	Kit prélevageur	2002	2011	3 900
STEP Gaigneron	Roue pompe de recirculation	2002	2011	1 700
STEP Gaigneron	Oxymètre, redoxmètre + sonde (2 ème file)	2002	2011	2 500
STEP Gaigneron	Clapets à battants	2002	2011	1 800
STEP Gaigneron	Système de mise sous alarmes	2002	2011	1 200
STEP Gaigneron	Huisseries prétraitement	2002	2011	2 700
PR Abattoir	Armoire électrique et grille antichute	1986	2011	9 000
PR Callebassier	1 pompe immergée	1992	2011	3 000
PR Mahault	Armoire électrique et dégrilleur	1994	2011	7 000
PR Basse Gondeau	Panier dégrilleur	1995	2011	1 000
Pr Hopital	Clapets et vannes	1985	2011	2 000
Pr Pelletier	2 pompes immergées	2000	2011	15 000
Pr Bois d'Inde	Clapets et vannes	1999	2011	5 000

2.10.3. RENOUVELLEMENT RESEAU :

Aucune opération de renouvellement de réseau existant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2011 par la CACEM.

2.11. Fond Contractuel d'Investissement (FCI)

Le Fonds Contractuel d'Investissement permet de financer la réalisation des branchements neufs ainsi que le renouvellement, l'extension, la mise aux normes ou l'amélioration des installations d'assainissement.

Au crédit du compte sont portés :

- une dotation annuelle de la SME,
- des versements trimestriels de la Collectivité, couverts en partie par les droits de raccordement, permettant au fonds de demeurer constamment créditeur.

Le solde du FCI est positif et s'établit au 1er Janvier 2011 à : 33 491.65€

La dotation annuelle de la SME s'est arrêtée au 31/12/2010 conformément aux dispositions contractuelles.

Nous proposons à la Collectivité d'utiliser le solde restant du FCI pour la réalisation de travaux à définir d'un commun accord.

2.12. AUTRES TRAVAUX

Entretien et Maintenance

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR POSTE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION**

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les installations poste de refoulement et station d'épurations sont consultables en annexe.

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR RESEAU**

LAMENTIN						
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Désobstruction (u)	36	55	32	32	33	35
Curage (ml)	2 940	4 062	2 495	3 882	3 932	4 654
Réparation regards (u)	9	13	11	4	6	5
Casse sur réseau (u)	-	-	-	1	1	1

2.12.1. BRANCHEMENTS NEUFS

5 Branchements neufs ont été réalisés en 2011 pour un montant total de 15 480 Euros HT.

2.12.2. INSPECTION CAMERA

Les opérations de diagnostic de réseau par inspection caméra réalisées par SME en 2011 au titre de l'aide à l'exploitation sont présentées ci-dessous :

Date	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)
23/05/2011	201110045	LAMENTIN	RUE DU VIEUX CHEMIN	13
15/09/2011	201110076	LAMENTIN	RESEAU BOIS JOLIMON	84
03/10/2011	201110078	LAMENTIN	EU GAMME VERT	34
03/10/2011	201110079	LAMENTIN	EU RUE DES SABLIER	3
			Total	134

2.12.3. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Aucune installation nouvelle n'a intégré le patrimoine de la CACEM à la date du 31/12/2010.

Il convient cependant d'étudier en partenariat avec la CACEM, la situation administrative des installations suivantes figurant à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

- La STEP de LEGTA :
- La STEP de ROCHE CARREE :

2.12.4. ORIENTATION POUR L'AVENIR

Plusieurs projets sont à l'étude, à l'initiative de la CACEM et de la ville du Lamentin, en cohérence avec les grandes orientations du Schéma Directeur d'Assainissement établi par la SME en 2003.

Celles-ci sont les suivantes :

▪ **Bassin de collecte de la station de Gaigneron-Ressource :**

- l'aménagement de la zone du Lareinty, lancée par la SEMAVIL, consistant en la pose d'un réseau de collecte gravitaire et de deux postes de refoulement raccordés sur celui de la rue du Trou au Chat est achevé.

Ces équipements n'ont toujours pas été réceptionnés car les réserves émises par la SME ne sont toujours pas levées.

- la totalité des effluents d'Acajou sera progressivement transférée sur le réseau de Gaigneron incluant le projet de reprise des effluents de Saint-Joseph vers le Lamentin. La planification de ces travaux est envisagée sur 5 ans avec en phase finale la suppression définitive de la station d'Acajou ;

La phase 1 de cette opération consistant à renouveler les collecteurs gravitaires de transfert et programmer pour le 2^{ème} trimestre de l'exercice 2011.

- la reprise du poste de refoulement de la rue du Trou au Chat soumis à un affaissement du talus de support de la cuve, devrait être mise en chantier au cours de l'exercice 2010 lors de la réalisation du lot n°2 du chantier de transfert des effluents du bassin Acajou vers celui du bourg.

▪ **Bassin de collecte de la station d'Acajou :**

- la station d'Acajou sera à terme abandonnée et remplacée par un poste de refoulement dans le cadre du transfert des effluents de ce bassin sur la station de Gaigneron. Le réseau de collecte sera par la suite étendu vers les quartiers Acajou Nord, Pays Mélé et Jeanne d'Arc ;

- **Bassin de collecte de la station de Long Pré :**

- le remplacement de la station d'épuration de Long Pré par un poste de refoulement, permettant l'acheminement des effluents vers le réseau de Gaigneron via le poste de refoulement Mahault, est inclus dans le projet de transfert des effluents du bassin de collecte d'Acajou ;

- **Bassin de collecte de la station de Pelletier :**

- la desserte du quartier Jolimont secteur de Pelletier, devrait se poursuivre avec le lancement des opérations prévues en tranche 2 du projet de desserte.

- **Raccordement de la ville de St Joseph :**

- Le projet de suppression d'une partie des stations de traitement existante sur la commune de saint joseph est actuellement en phase d'étude. Il poursuit l'objectif de transférer ces effluents sur le bassin de collecte d'Acajou avec traitement sur la station de Gaigneron.

3. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE

3.1. Liste des insuffisances constatées et propositions sur le réseau de collecte et de transfert

3.1.1. RESEAU DE COLLECTE

▪ Secteur Bourg

D'une manière générale, les travaux de réhabilitation de réseau n'ont pas encore été mis en chantier au cours de cet exercice. Les problèmes récurrents sur les secteurs précédemment mentionnés l'exercice passé restent les mêmes. Ainsi on trouve :

- réseau longeant la RD3 entre le Pont Mamin et le PR Principal, en béton de diamètre 250 mm, avec une pente très faible de l'ordre de 0,3 %, régulièrement en charge par temps de pluie et objet d'infiltrations de nappes importantes. Un diagnostic complet de ce réseau a été effectué en 2007 (curage, passage caméra) par le maître d'ouvrage dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux du transfert des effluents d'Acajou vers le Bourg.

Il a permis de confirmer l'avis technique formulé préalablement par nos services, consistant à la réhabilitation complète du tronçon de collecteur gravitaire en aval du raccordement du poste Mahaut, de la rue Léopold Bissol. De plus, il semble souhaitable au vu du temps de séjour important des effluents dans la canalisation de refoulement Ø 200mm, assurant le transfert des effluents du poste Mahaut, d'envisager la mise en place d'un traitement de l'hydrogène sulfuré au niveau du poste ;

La phase 1 de cette opération consistant à renouveler les collecteurs gravitaires de transfert et programmer pour l'exercice 2012.

- réseau à l'amont du poste Centre Auto, depuis le rond-point de la ZI Place d'Armes, dont la reprise suite à nos investigations caméra a été proposée en 2006, dans le cadre d'une opération de renouvellement à l'étude à programmer par la collectivité.

Le raccordement du nouveau Centre Hospitalier de Mangot Vulcin **dont les effluents transiteront par ce collecteur impose une certaine urgence à cette réhabilitation** ;

- réseau de la Cité SMHLM de Place d'Armes (obstructions dues à la graisse et à la pénétration des racines, fissures du réseau et des regards) ;
- une antenne de réseau appartenant au lotissement "Les Hibiscus", également en diamètre 150 mm présentant de nombreuses flashes et des dégradations multiples ;
- réseau situé derrière les services techniques de la mairie, présentant une forte contre pente, ayant pour conséquence la mise en charge chronique du réseau en amont au niveau du magasin Gamm Vert ;

- réseau situé à l'Impasse Floraindre ne possédant aucun exutoire et nécessitant un passage hebdomadaire pour assurer le pompage des effluents.

De plus, il existe sur le bourg des antennes de réseau gravitaire situées en domaine privé. Elles sont difficilement accessibles et conduisent à des opérations complexes et longues en cas d'intervention. Il s'agit notamment du :

- réseau de la ZI Place d'Armes, mal connu, avec notamment des passages sous les bâtiments de Socomi et Martinique Viandes ;
- réseau longeant la ravine entre le Boulevard Fernand Guillon et la rue Martin Luther King, situé sur le terrain et sous la maison de certains particuliers ;
- réseau de la cité Petit Manoir situé sous les bâtiments d'habitation. A noter que la Ville du Lamentin a lancé en fin d'année 2008 un projet de rénovation urbaine de ce quartier incluant le réseau de collecte des eaux usées qui n'a pas connue de suite en 2010.

Nous préconisons la reprise de ces antennes dans le cadre d'une opération de renouvellement qui serait programmée par la collectivité.

▪ Secteur Acajou

Comme précisé l'exercice passée, l'inaccessibilité à certains réseaux constitue le point noir du réseau d'Acajou :

- réseau le long de la rivière Gondeau, depuis le pont près de la Cité Marvel Acajou jusqu'à la résidence SIMAR "Guimauve", soit près de 1700 m avec très peu de points d'accès ;
- réseau le long de la ravine Saint-James à l'amont de la station d'Acajou représentant une longueur voisine de 600 m ;
- réseau d'Acajou dans le « Lotissement Horizon » dont la reprise ou l'extension sera proposée dans le cadre d'une opération de renouvellement à programmer par la collectivité ;
- réseau derrière les villas du lotissement Mahaut, sur une longueur proche de 600 m ;
- le réseau à l'amont du poste de Basse Gondeau sur la route de Californie a été inspecté à la caméra. Des travaux de réhabilitation seront proposés dans le cadre d'une opération de renouvellement à programmer par la collectivité.

Nous préconisons la réalisation d'une étude de dévoiement de ces réseaux afin de supprimer les risques de ne pouvoir intervenir sur ces réseaux en cas de ruptures ou bouchons, sans détériorer les propriétés privés qui seraient concernées.

▪ Secteur Acajou

Comme précisé l'exercice passée, l'inaccessibilité à certains réseaux constitue le point noir du réseau d'Acajou :

- réseau le long de la rivière Gondeau, depuis le pont près de la Cité Marvel Acajou jusqu'à la résidence SIMAR "Guimauve", soit près de 1700 m avec très peu de points d'accès ;
- réseau le long de la ravine Saint-James à l'amont de la station d'Acajou représentant une longueur voisine de 600 m ;
- réseau d'Acajou dans le « Lotissement Horizon » dont la reprise ou l'extension sera proposée dans le cadre d'une opération de renouvellement à programmer par la collectivité ;
- réseau derrière les villas du lotissement Mahaut, sur une longueur proche de 600 m ;
- le réseau à l'amont du poste de Basse Gondeau sur la route de Californie a été inspecté à la caméra. Des travaux de réhabilitation seront proposés dans le cadre d'une opération de renouvellement à programmer par la collectivité.

Nous préconisons la réalisation d'une étude de dévoiement de ces réseaux afin de supprimer les risques de ne pouvoir intervenir sur ces réseaux en cas de ruptures ou bouchons, sans détériorer les propriétés privés qui seraient concernées.

▪ Secteur Long Pré

L'ensemble du réseau est en mauvais état. Les pentes sont par ailleurs très faibles et des volumes importants d'eau claire s'introduisent dans celui-ci par temps de pluie. Un diagnostic consistant en une inspection visuelle des 2 600 ml s'avère nécessaire, afin de localiser les intrusions d'eau de nappe, les mauvais branchements et autres interconnexions sources des apports d'eau claire.

Cette remarque récurrente s'inscrit dans un projet de rénovation urbaine initié par la Ville du Lamentin mais qui n'a pas connu de suite en 2011.

3.1.2. RESEAU DE TRANSFERT

Des équipements complémentaires doivent être mis en place sur certains postes afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de surveillance des rejets ou de sécurité et d'améliorer l'exploitation des ouvrages :

- mise en place d'une clôture autour des postes Sécurité Sociale, Centre Auto, Hôpital ; situés à proximité immédiate du trottoir. 2 000 €
 - mise en place d'un comptage des volumes transitant par le trop plein des 13 postes de refoulement 78 000 €
- Total : 80 000€**

Le document unique établi au cours de l'exercice 2009 présenté en annexe recense l'ensemble des opérations de sécurisations à réaliser.

3.2. Liste des insuffisances constatées et propositions sur les ouvrages de traitement

> Problème H₂S

Le réseau principal du Lamentin (notamment bourg) présente des taux élevés d'H₂S qui entraînent des dégradations importantes sur les ouvrages de la station de Gaigneron (cf ci-dessous) et une gêne au niveau des odeurs (Petit Manoir). Il nous paraît urgent que la CACEM engage une étude sur le sujet.

> Station de Gaigneron

Travaux de réhabilitation

Des travaux de réhabilitations et réparations sont à programmer de toute urgence:

1. Remise en état du canal d'arrivée de la station situé dans le local prétraitement. La structure même de cet ouvrage a été attaquée par l'H₂S et laisse apparaître les fers des parois. La technique consistera à recharger avec du béton et une résine adaptée qui résiste bien à ce milieu très corrosif. Cette intervention demande au moins 2 semaines d'inutilisation du canal. Un by-pass du dégrilleur automatique sera donc effectué et sera remplacé par un dégrillage manuel, afin d'assurer la continuité du traitement. Le montant de ces travaux est de l'ordre 30 000 euros HT.
2. La canalisation d'arrivée est à reprendre complètement car rouillée sur une partie de sa longueur. Le tuyau, en polyéthylène, utilisé pour le by-pass du dégrilleur remplacera cette canalisation et sera équipé de vannes permettant la permutation en fonctionnement normal. Le montant de ces travaux est de l'ordre 30 000 euros HT.
3. La bande de roulement du clarificateur B est à reprendre dans sa totalité. Pour éviter l'arrêt de la station les effluents seront transférés sur la file A grâce à un jeu de vannes et aussi du pompage. Le montant de ces travaux est de l'ordre 20 000 euros HT.

Expertise du bâtiment

SME a fait réaliser une expertise suite à l'apparition de fissures dans le bâtiment principal dû sans aucun doute au dernier séisme. Des fissures doivent être reprises mais il n'a pas été constaté de désordre pouvant mettre en péril le bâtiment.

Voie d'accès

L'accès au site, qui se fait par un chemin de terre à travers les champs de cannes, est de plus en plus difficile en raison d'un manque d'entretien. Les débordements de la Lézarde par temps de fortes pluies entraînent des inondations de certaines portions du chemin, le rendant quasi impraticable pour des véhicules légers.

Une réponse des services juridiques de la CACEM, en date du 10 octobre 2007, concernant le statut juridique de cette voie, a permis de mettre en évidence que son entretien incombe juridiquement à la Ville du Lamentin. Il convient donc que le maître d'ouvrage formule une demande explicite pour la réfection pérenne de cette voie. Ceci représente un véritable enjeu vis-à-vis de l'augmentation prochaine du trafic des engins poids lourds concernant le dépotage des matières de vidange. Il s'agit d'un élément bloquant à la mise en place effective de ce projet.

Nous réitérons de fait cette demande qui apparaît aujourd'hui comme une réelle urgence au vu des événements climatiques de cet exercice.

Iso 14001

La démarche de mise en place du système environnemental a été poursuivie en 2011.

> Refoulement poste Abattoir

Les effluents collectés à ce jour, issus de l'unité de pré-traitement de l'abattoir, sont aujourd'hui refoulés dans le réseau gravitaire de la Z.I Places d'Armes, qui sont ensuite repris par le poste de relevage de Centre Auto, renvoyés vers le poste de Petit Manoir, qui les renvoie à son tour vers la station de Gaigneron, via la conduite de refoulement en fonte Ø 500 mm.

Cette conduite passant à proximité de l'abattoir, il semble intéressant d'étudier en détail la solution d'un raccordement direct du poste Abattoir sur la conduite Ø 500m de Petit Manoir, un té en attente a déjà été posé en rive droite de la traversée de la Lézarde (à localiser). Cette solution permettrait de soulager le reste du réseau, en diminuant les apports graisseux dans le réseau gravitaire.

> STEP ACAJOU

En attendant la suppression de l'ouvrage, les travaux ci-après sont nécessaires :

- La mise en place d'un suivi des volumes transitant par le trop plein du poste de relèvement en entrée de la station.
- Réhabilitation du génie civil des lits de boues.

> STEP Long Pré

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux usées de Long Pré est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

> STEP Roche Carré

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux de Roche Carré est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

Ces investissements sont donc à prévoir. Le coût estimatif de ces travaux est de 4000 €.

> STEP Club Nautique

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux de Roche Carré est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

Ces investissements sont donc à prévoir. Le coût estimatif de ces travaux est de 4000 €.

> STEP Sarrault

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux de Roche Carré est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

Ces investissements sont donc à prévoir. Le coût estimatif de ces travaux est de 4000 €.

3.3. Evolution de la réglementation

Principales évolutions du cadre réglementaire dans le domaine de l'assainissement en 2011 :

SERVICES PUBLICS

POSSIBILITE D'UNE TAXE POUR FINANCER LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

> **Décret 2011-815 du 6 juillet 2011 relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines**

RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES PME

> **Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, art. 37**

AIDES AUX USAGERS DE L'EAU EN DIFFICULTÉS

> **Loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement (JORF n°0032 du 8 février 2011 p. 2472)**

1/ Nouvelle possibilité de subvention au FSL : A partir du 1er janvier 2012, les services publics d'eau et d'assainissement peuvent attribuer une subvention au fonds de solidarité pour le logement (FSL), pour contribuer au financement des aides attribuées aux personnes se trouvant dans l'impossibilité de payer leur facture d'eau ou les charges collectives afférentes. Cette subvention est plafonnée à 0,5 % des montants hors taxes des redevances d'eau ou d'assainissement perçues. Une convention doit être passée avec le gestionnaire du FSL pour encadrer le versement de cette subvention.

Cette disposition complète la possibilité déjà existante pour les gestionnaires d'eau et d'assainissement de contribuer au FSL, selon des modalités fixées dans une convention à passer avec le département (art. 6-3 de la loi °90-449 du 31 mai 1990). Cependant, cette contribution prend généralement la forme d'abandons de créances, qui ne peuvent bénéficier qu'aux logements comportant une individualisation de la fourniture en eau.

La nouvelle loi permet d'élargir les aides au paiement des charges des logements collectifs. Elle permet également expressément de financer la subvention au FSL par les redevances d'eau et d'assainissement.

2/ Information du maire et du centre d'action sociale : La demande d'aide est notifiée par le gestionnaire du fonds au maire et au centre communal ou intercommunal d'action sociale. Ceux-ci peuvent communiquer au gestionnaire du fonds toute information en leur possession susceptible d'éclairer ce dernier sur les difficultés rencontrées par le demandeur.

STATION D'EPURATION

STATIONS D'EPURATION ET MICROPOLLUANTS : MODALITES DE MISE EN PLACE D'UNE SURVEILLANCE DES EAUX REJETEES

> **Circulaire du 29/09/2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées (BO MEDDTL du 25/11/2010)**

Les STEP sont désormais visées :

> Seules sont concernées les STEP domestiques relevant de la rubrique 2.1.1.0 de la nomenclature Eau : le maître d'ouvrage de la STEP devra procéder ou faire procéder à la surveillance des substances inscrites sur une liste pendant un an (surveillance initiale) puis à l'issue d'un rapport, procéder à la surveillance régulière des substances considérées comme significatives car dépassant un certain seuil (inscrit dans la circulaire).

> Les arrêtés d'autorisation préfectoraux seront modifiés en ce sens pour intégrer cette surveillance : il est possible, lors de la transmission du projet d'arrêté préfectoral, de motiver le refus de suivre une substance par des résultats de mesures passées démontrant qu'elle n'existe pas dans les rejets.

> 2 campagnes :

. les STEP > ou = à 6000 kg de DBO5/j : lancement en janvier 2011

. les STEP > ou = à 600 kg de DBO5/j et < à 6000 kg de DBO5/j : lancement en janvier 2012

> Les prescriptions techniques de prélèvement, de mesures et d'analyses sont fixées par la circulaire. Il n'est pas possible d'utiliser les dispositifs de prélèvements existants dans le cadre de l'auto-surveillance pour le suivi de ces substances pour des risques de contamination. Les laboratoires doivent être sur une liste de l'INERIS et agréés.

> Enfin, si cette donnée ne figure pas dans l'arrêté d'autorisation, un débit mensuel d'étiage de fréquence quinquennale sèche peut être définie (QMNA5) ou par défaut un débit d'étiage de référence au milieu récepteur estimant le QMNA afin de permettre au bout de 1 an l'arbitrage entre les substances significatives et les autres.

DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

MODALITÉS DE TRANSMISSION DU FICHIER DES ABONNÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

> **Décret n° 2011-1907 du 20 décembre 2011 fixant les modalités applicables à la transmission par le délégataire au délégué des supports techniques nécessaires pour la facturation de l'eau**

TRAVAIL DISSIMULÉ : OBLIGATION D'UN ARTICLE SUR LES SANCTIONS DANS LES MARCHÉS PUBLICS ET DSP

> **Article L. 8222-6 du code du travail modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit**

MARCHES PUBLICS

RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

> **Décret n°2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique**

Un décret paru en août 2011 permet :

> la possibilité de présenter des variantes sans offre de base (sauf mention contraire dans le dossier de consultation).

> l'introduction de contrats globaux de performance pouvant associer conception, réalisation et exploitation/maintenance sans allotissement, et avec une rémunération à la performance.

DISPENSE DE PROCÉDURE POUR LES ACHATS INFÉRIEURS À 15 000 € HT

> **Décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics**

Pour leurs achats de fournitures, services ou travaux, les collectivités peuvent maintenant traiter directement avec une entreprise sans mise en concurrence en dessous de 15 000 € HT. Cette dispense de procédure ne doit toutefois pas conduire à des abus, notamment par la contractualisation systématique avec un même prestataire (art. 28 du code des marchés publics).

Pour rappel, ce seuil de dispense de procédure avait été relevé de 4 000 à 20 000 € HT par le décret du 19 décembre 2008. Mais le seuil de 20 000 € HT avait été annulé par l'arrêt "Perez" du Conseil d'Etat du 10 février 2010 et était revenu depuis à 4000 € HT.

En ce qui concerne les achats pour lesquels les collectivités ont la qualité d'entité adjudicatrice (ou opérateur de réseaux), notamment les achats relatifs à l'eau potable, le seuil de dispense de procédure établi à 20 000 € HT par le décret du 19 décembre 2008 n'a pas été modifié.

Les dispositions du décret sont applicables à partir du 12 décembre 2011, à l'exclusion des contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication antérieurement à cette date.

SEUILS EUROPÉENS DE PROCÉDURES FORMALISÉES RÉVISÉS À LA HAUSSE

Règlement n°1251/2011 du 30 novembre 2011 modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés

ENVIRONNEMENT

GRENELLE II : PUBLICATION DU DECRET BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

> **Décret 2011-829 du 11/07/2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial**

SECURITE

PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX RÉSEAUX

> **LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (JORF n°160 du 13 Juillet 2008)**

> **Décret n° 2010-1600 du 20 décembre 2010 relatif au guichet unique créé en application de l'article L. 554-2 du code de l'environnement (JORF n°0296 du 22 décembre 2010)**

> **Arrêté du 23 décembre 2010 relatif aux obligations des exploitants d'ouvrages et des prestataires d'aide envers le télé-service «reseaux-et-canalisations.gouv.fr» (JORF n°0301 du 29 décembre 2010)**

Décret 2011-762 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'application de l'article L 554-5 du Code l'environnement (JORF du 30/06/2011, p.11099).

> **Avis du 23 juin 2011 aux exploitants de réseaux relatif à l'application de l'article R 554-10 du code de l'environnement (BOMEDDTL 2011/13 du 25/07/2011, p.136).**

3.4. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

• Rappel de la réglementation nationale

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;

- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé d'ici à 2012.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

• Cas des stations de la CACEM

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à FORT-DE-FRANCE.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, trois solutions sont à un stade plus ou moins avancé d'étude pour l'élimination des boues en MARTINIQUE. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département :

1) Usine de compostage des boues au LAMENTIN

Le projet consiste à la réalisation d'un investissement privé porté par deux acteurs qui sont pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

Ce projet est bien avancé avec un montant d'investissement défini, des subventions obtenues, un process déterminé et un terrain retenu. Le démarrage des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2012.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrains chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine (1^{er} trimestre 2013)

2) Le Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

3) Four à biomasse (CACEM)

La CACEM souhaite étudier une solution d'élimination des boues, après passage sur un four à biomasse (incinération des déchets verts pour séchage des boues) et incinération des boues séchées dans les fours d'OM existants.

3.5. L'assainissement non collectif

RAS en 2011

ANNEXES

☞ Liste des opérations d'entretien et de maintenance réalisées en 2011

☞ Annexes assainissement du Bourg

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste "Petit Manoir"
- Poste "Principal"
- Poste "Rue de la Paix"
- Poste "Hôpital"
- Poste "Calebassier"
- Poste "Floraindre"
- Poste "Place d'Armes"
- Poste "Centre Auto"
- Poste "Sécurité Sociale"
- Poste "Fabre"
- Poste "Abattoir"
- Poste "Hibiscus"
- Poste "Trou au Chat"
- Station d'épuration de Gaigneron-Ressource

☞ Annexes assainissement d'Acajou

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste "Basse Gondeau"
- Poste "Mahaut"
- Poste "Bois d'Inde"
- Poste « Acajou Prolongé »
- Poste "Morne Pavillon"
- Station d'épuration d'Acajou

☞ Annexes assainissement du Long Pré

Fiche récapitulatives de fonctionnement de la station de Long-Pré

☞ Annexes assainissement de Pelletier

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste "Pelletier"
- Poste "Crèche de Pelletier"
- Poste "Plaisance"
- Station d'épuration de Pelletier-Désirade

☞ Annexes systèmes d'assainissement secondaires

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Station d'épuration de Roche-Carrées
- Station d'épuration du Club Nautique
- Station d'épuration de Sarrault